

DÉNOMBREMENT DES PERSONNES  
EN SITUATION D'ITINÉRANCE VISIBLE  
AU QUÉBEC

GUIDE

2025

TOUT  
LE MONDE  
COMPTÉ

**ÉDITION :**

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

**[www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)**, section **Publications**

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-92030-4 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2025

## Au sujet du guide

Afin de réussir à bien coordonner le prochain exercice que constitue le dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux a cru pertinent de produire un guide. Outre le fait qu'il contient des précisions sur les objectifs d'un tel exercice (et, *a contrario*, sur ce qu'il ne vise pas), ce guide présente la méthodologie adoptée ainsi que des indications sur les actions à mettre en œuvre tant avant la journée du dénombrement que le jour même et les jours suivants.

Le présent document s'inspire grandement du [Rapport de dénombrement 2022 publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux](#)<sup>1</sup>, du [Rapport de l'exercice d'énumération du 23 avril 2024](#)<sup>2</sup> et du guide [Tout le monde compte : un guide sur les dénombrements ponctuels au Canada](#)<sup>3</sup>, élaboré initialement par le ministère de l'Emploi et du Développement social du Canada pour donner des lignes directrices aux communautés qui voulaient participer au dénombrement ponctuel des personnes en situation d'itinérance. Ce dénombrement est prévu dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Le premier guide québécois sur le dénombrement a été réalisé dans le contexte de l'Entente de financement concernant la mise en œuvre de dénombrements ponctuels au Québec, intervenue entre le gouvernement du Canada et celui du Québec, qui découle de cette stratégie. Il est mis à jour dans le cadre de l'Entente Canada-Québec du programme Vers un chez-soi. Le présent guide s'inspire également de la [Trousse d'outils sur les dénombrements ponctuels](#), proposée par l'Observatoire canadien sur l'itinérance<sup>4</sup>.

Ce guide se veut un outil de référence pour la mise en œuvre du dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec du 15 avril 2025. Des documents complémentaires seront accessibles en ligne, sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'adresse suivante : [msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/Données sur l'itinérance](https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/Données sur l'itinérance).

- 
1. Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
  2. Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). Itinérance hébergée au Québec. Rapport de l'exercice d'énumération du 23 avril 2024. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.
  3. (CANADA) MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, *TOUT LE MONDE COMPTE : UN GUIDE SUR LES DÉNOMBREMENTS PONCTUELS AU CANADA, ÉDITION 4<sup>E</sup> ÉDITION*, [FORMAT PDF], [GATINEAU, QUÉBEC], MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU CANADA, 2024, 53 p. [<https://plateformeapprentissageitinérance.ca/wp-content/uploads/2024/04/Guide-sur-les-denumerements-ponctuels-au-Canada-4e-edition-3.pdf>].
  4. Jesse DONALDSON, Alina TURNER et Steve GAETZ, *Trousse d'outils sur les dénombrements ponctuels*, [Format PDF], [Toronto], Observatoire canadien sur l'itinérance, 2017, [iv], 85 p. [[https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/FR\\_PiT\\_Count\\_Toolkit.pdf](https://www.homelesshub.ca/sites/default/files/FR_PiT_Count_Toolkit.pdf)].



## Table des matières

<b>1. Mise en contexte</b> .....	<b>1</b>
1.1. Structure de gouvernance.....	2
<b>2. Objectifs du dénombrement</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Portée du dénombrement</b> .....	<b>7</b>
3.1 Période couverte .....	7
3.2 Régions sociosanitaires participantes .....	7
3.3 Lieux visés.....	7
3.4 Populations visées .....	8
3.5 Populations non visées.....	9
<b>4. Méthodologie du dénombrement</b> .....	<b>9</b>
4.1 Estimer.....	9
4.1.1 Estimation à partir de la collecte des données administratives.....	10
Collecte des données administratives à l'aide de l'outil d'enquête Web VOXCO .....	10
Collecte des données administratives en centres hospitaliers .....	10
Collecte des données auprès des personnes détenues dans les quartiers cellulaires des postes de police.....	11
Collecte des données auprès des établissements de détention provinciaux .....	11
4.1.2 Estimation à partir de l'extrapolation des données administratives .....	12
4.1.3 Estimation dans les lieux extérieurs par questionnaires.....	12
4.1.4 Estimation dans les lieux extérieurs par simple observation .....	12
4.2 Décrire .....	13
4.2.1 Le questionnaire .....	13
4.2.2 L'ajout d'une question régionale.....	14
4.2.3 Population admissible à répondre au questionnaire .....	14
4.2.4 Moment de procéder au questionnaire .....	14
4.2.5 Modes de passation du questionnaire : papier ou Web .....	15
4.2.6 Remerciement aux répondants .....	15
4.3 Autres considérations méthodologiques .....	15
4.3.1 Adaptation possible dans les régions moins densément peuplées .....	15
4.3.2 Utilisation de personne-témoin .....	16

<b>5. Mise en œuvre du dénombrement à l'échelle régionale.....</b>	<b>17</b>
5.1 Principaux jalons.....	17
5.2 Plan régional de dénombrement .....	17
5.2.1 Sélection du coordonnateur régional.....	18
5.2.2 Formation du comité régional de réalisation du dénombrement .....	19
5.2.3 Participation des partenaires de la collectivité .....	19
5.2.4 Grille d'organismes (recensement des points de service) .....	20
5.2.5 Délimiter le territoire à couvrir .....	20
5.2.6 Cartes de sillonnage .....	21
5.2.7 Dénombrer dans les lieux extérieurs.....	21
5.2.8 Les ressources où faire passer les questionnaires .....	22
5.2.9 Estimer le nombre de bénévoles requis.....	22
Bénévoles dans les lieux extérieurs.....	23
Bénévoles dans les organismes .....	24
Bénévoles dans les évènements attractifs .....	25
Bénévoles dans le quartier général.....	25
Composition des équipes (2 à 3 personnes par équipe) .....	26
Nombre d'heures travaillées par bénévole.....	26
Ajout de bénévoles non inscrits .....	27
Désistement non planifié des bénévoles .....	27
Bénévoles en disponibilité.....	27
Nombre insuffisant de bénévoles .....	27
5.2.10 Recrutement, mobilisation et formation des bénévoles .....	27
Recrutement des bénévoles.....	27
Inscription des bénévoles.....	28
Plateforme Eventbrite .....	28
Mobilisation des bénévoles.....	29
Formation des bénévoles .....	29
5.2.11 Plan B : Reporter le dénombrement .....	30
5.2.12 Établir une stratégie de communication .....	31
5.2.13 Préparation du poste de commandement.....	31

5.2.14	Établissement du plan de sécurité .....	32
	Sécurité des bénévoles.....	33
	Sécurité des personnes en situation d'itinérance .....	33
5.2.15	Préparation finale.....	33
5.3	Le jour du dénombrement et les jours qui suivent .....	34
5.3.1	Début de l'exercice au poste de commandement .....	34
5.3.2	Suivi des équipes .....	34
5.3.3	Retour au poste de commandement .....	35
5.3.4	Respect de la vie privée et confidentialité .....	35
5.4	Après le dénombrement .....	35
5.4.1	Gestion des questionnaires remplis .....	35
5.4.2	Reconnaissance des contributions .....	35
5.4.3	Communication des résultats.....	36
5.4.4	La suite pour le comité régional .....	36
5.4.5	Participation à une rencontre nationale post-dénombrement.....	36
<b>6.</b>	<b>Tableaux .....</b>	<b>37</b>
	Tableau 1 : Méthodologie du dénombrement .....	37
	Tableau 2 : Principaux jalons .....	39
	Tableau 3 : Versions 2025 du sondage pour la collecte des données administratives .....	42
	Tableau 4 : Types de lieux .....	49
	Tableau 5: Algorithme des questions de sélection .....	52
<b>7.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>53</b>
	Annexe 1 : Nuancier : Code Z59.0 .....	53
	Annexe 2 : Feuille d'observation 2025 .....	54
	Annexe 3 : Questionnaire 2025 .....	56





## 1. Mise en contexte

---

Dans le *Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) 2021-2026 – S'allier devant l'itinérance*, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'est engagé à assurer une surveillance en continu du phénomène de l'itinérance. Les démarches de dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible (dénombrement) s'inscrivent dans cette perspective et dans celle du [Troisième portrait de l'itinérance au Québec](#), porté par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ce portrait visera à obtenir une compréhension plus globale de l'itinérance à partir d'une diversité d'indicateurs complémentaires et de témoignages provenant de sources variées. Le dénombrement « Tout le monde compte » est l'un des outils utilisés pour documenter le phénomène de l'itinérance.

Le **premier** dénombrement national, coordonné par le MSSS, a été effectué **en 2018**, suivi d'un **second, en 2022**. Le 23 avril **2024, un premier exercice d'énumération** de l'itinérance hébergée fut déployé dans toutes les régions au Québec<sup>5</sup>. Comparativement à un exercice de dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible, l'énumération se veut une formule de collecte de données administratives, donc allégée, permettant non seulement d'élargir les connaissances sur les ressources qui offrent de l'hébergement à des personnes en situation d'itinérance, mais aussi d'obtenir des données à jour sur la réalité de l'itinérance hébergée. **Un troisième** exercice de dénombrement se tiendra **le 15 avril 2025**, et ce, dans toutes les régions du Québec<sup>5</sup>.

L'estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible un jour donné et la description de ces situations à partir d'informations recueillies par questionnaire sont au cœur des objectifs de la démarche, qui représente également une occasion de sensibiliser et de mobiliser les partenaires et la population relativement à la question de l'itinérance.

Un mandat a été confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour collaborer à la démarche, analyser les données et rédiger le rapport final. Plusieurs coordonnatrices et coordonnateurs régionaux ont aussi été désignés et un comité consultatif national sur les données en itinérance, mis en place. Ce dernier est composé notamment de représentants du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), de regroupements d'organismes communautaires, du milieu municipal, d'institutions publiques, du milieu de la recherche et d'expertes qui ont un vécu expérientiel.

Les résultats obtenus contribueront à brosser le troisième portrait de l'itinérance au Québec, lequel sera l'occasion de synthétiser les connaissances les plus récentes et d'élargir la compréhension du phénomène de l'itinérance.

---

5. Sauf RSS-17 (Nunavik) et la RSS-18 (Terres-Cries-de-la-Baie-James).

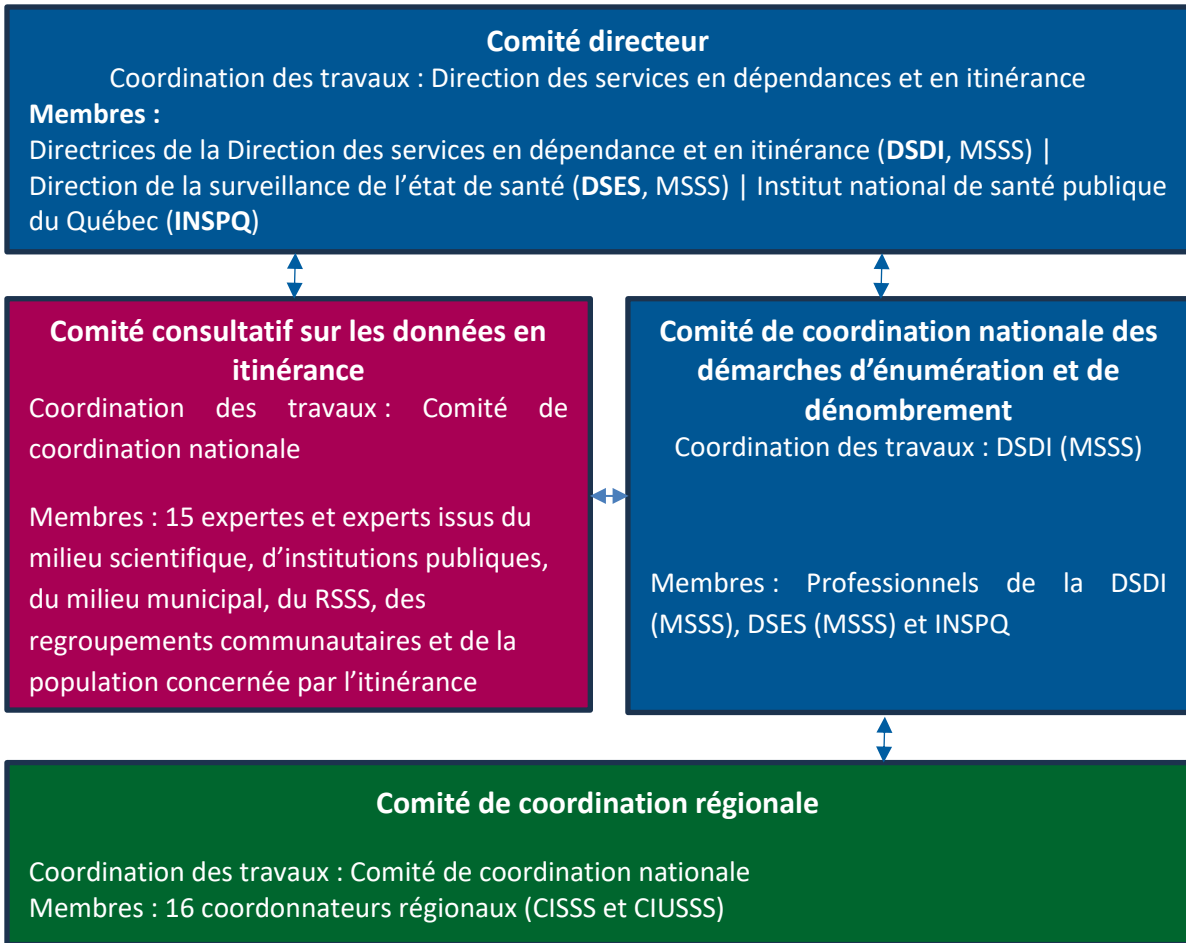
## 1.1. Structure de gouvernance

Afin de s'assurer de mener à bien le dénombrement, le MSSS s'est doté d'une structure de gouvernance dont les mandats et les rôles de chacune des instances qui la composent ont été précisés.

**Sur le plan national, le comité directeur** est composé des différentes directions du MSSS qui participent à la réalisation du dénombrement à l'échelle nationale, soit la Direction des services en dépendance et en itinérance (DSDI), la Direction de la surveillance de l'état de santé (DSES) ainsi que la Direction des communications. La DSDI peut compter sur une coordonnatrice nationale, laquelle est soutenue par une professionnelle de la DSES. Leur rôle est central dans la création d'outils, l'organisation de la collecte de données et la mobilisation des différents partenaires. Dans le cadre du dénombrement 2025, le mandat de proposer une méthodologie, d'analyser les données recueillies et de rédiger le rapport final (en collaboration avec le MSSS) a été confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Le **comité consultatif sur les données en itinérance** est composé d'expertes et d'experts issus de différents milieux ayant pour principal mandat de contribuer à l'élaboration et à l'amélioration de la méthode et de se prononcer sur son opérationnalisation. En outre, il doit veiller à ce que la méthodologie utilisée respecte la réalité de l'itinérance au Québec, en plus de s'assurer de la validité des données recueillies et, enfin, de prendre en compte les besoins énoncés dans le plan de surveillance thématique en itinérance.

Sur le plan régional, le **comité de coordination régionale** a le mandat d'harmoniser la démarche sur le plan national, à travers les orientations ministérielles. Ainsi, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) ainsi que les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) des régions sociosanitaires participantes ont nommé une coordonnatrice ou un coordonnateur régional pour collaborer avec le MSSS à la réalisation du dénombrement. Ces professionnelles et professionnels se dotent de comités régionaux de soutien (composés de représentants du CISSS ou du CIUSSS, de la Direction régionale de la santé publique, des ressources communautaires, du milieu municipal; des personnes ayant connu une situation d'itinérance pouvaient être invitées à se joindre aux comités), afin de mobiliser les actrices et acteurs impliqués dans la lutte contre l'itinérance de leur région et de collecter les données.





## 2. Objectifs du dénombrement

---

Le dénombrement ponctuel des personnes en situation d'itinérance au Québec vise trois objectifs principaux :

- **Estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance visible** : cet exercice vise à ce qu'une collectivité puisse déterminer le nombre de personnes en situation d'itinérance visible qui se trouvent dans des services d'hébergement d'urgence et autres ressources d'hébergement transitoire, dans la rue ou dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine, sans avoir de domicile fixe, pendant une nuit donnée (soit celle du dénombrement). Les collectivités peuvent ensuite utiliser les dénombrements ponctuels, qui sont menés au fil des ans, pour suivre l'évolution du phénomène de l'itinérance.
- **Comparer** les nombres estimés avec ceux d'exercices antérieurs (en 2018 et 2022), ainsi que certaines données de 2024 (énumération).
- **Décrire certaines caractéristiques des personnes en situation d'itinérance à partir des renseignements recueillis** : au moyen d'un questionnaire, le dénombrement fournit à la collectivité des renseignements sur les données démographiques et d'autres caractéristiques de ces personnes, telles que leur historique d'itinérance. Il est à noter que cette description pourrait contenir des éléments de comparaison avec les résultats des exercices antérieurs.

Un dénombrement ponctuel **ne vise pas les objectifs suivants** :

- Dénombrer l'ensemble des personnes en situation d'itinérance dans une collectivité au fil du temps. En mettant l'accent sur une seule nuit, le dénombrement n'inclura pas certaines personnes qui étaient ou seront en situation d'itinérance épisodique avant ou après le jour du dénombrement. Ce dernier fournira plutôt une estimation du nombre de personnes qui sont en situation d'itinérance visible à un moment précis.
- Dénombrer les personnes qui vivent en situation d'itinérance cachée (par exemple : les personnes hébergées temporairement chez d'autres, sans avoir leur propre domicile fixe).

Un dénombrement vise à obtenir des **mesures comparables dans le temps**. Ainsi, ce qui importe, ce n'est pas tant le nombre estimé que son évolution dans le temps et les variations des caractéristiques des personnes en situation d'itinérance. Le dénombrement permet de suivre l'évolution du phénomène de l'itinérance et de voir dans quelle mesure des interventions sont nécessaires pour corriger la situation. Par ailleurs, il faut bien garder en tête que le dénombrement constitue un outil parmi d'autres. C'est pourquoi, au Québec, le dénombrement s'inscrit dans une démarche plus large qui sera présentée dans le Troisième portrait de l'itinérance au Québec. Ce dernier, à partir d'une diversité de données complémentaires ayant des sources variées, a pour but d'élargir notre compréhension globale de l'itinérance, incluant ses dimensions historiques, sociales et géographiques ainsi que la diversité de ses visages.



## 3. Portée du dénombrement

---

### 3.1 Période couverte

Le dénombrement fait référence à **une seule nuit, soit celle du 15 au 16 avril 2025**, et ce, pour toutes les régions impliquées dans l'exercice. En cas de situation exceptionnelle, telle que des conditions météorologiques extrêmes empêchant la tenue de l'exercice, cette nuit de référence sera reportée au lendemain pour la région concernée (voir section spécifique [Reporter le dénombrement : Plan B](#)).

Quoique la période couverte réfère à une nuit donnée, la collecte des données (ex. : passation de questionnaires dans les lieux extérieurs) n'est toutefois pas réalisée la nuit. À titre d'exemple, la plupart des activités se dérouleront **le soir du 15 avril 2025 entre 18 h et minuit**. Cependant, afin que le nombre de questionnaires remplis soit le plus élevé possible, le moment de procéder au questionnaire peut être étendu aux jours suivants, jusqu'à un maximum de 7 jours selon le type de ressources. Des précisions se trouvent dans la section spécifique portant sur la [méthodologie du dénombrement](#).

### 3.2 Régions sociosanitaires participantes

Les 16 régions sociosanitaires visées par l'exercice de dénombrement 2025 sont les suivantes :

01 Bas-Saint-Laurent	09 Côte-Nord
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	10 Nord-du-Québec
03 Capitale-Nationale	11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
04 Mauricie–Centre-du-Québec	12 Chaudière-Appalaches
05 Estrie	13 Laval
06 Montréal	14 Lanaudière
07 Outaouais	15 Laurentides
08 Abitibi-Témiscamingue	16 Montérégie

### 3.3 Lieux visés

L'exercice de dénombrement sera réalisé dans les lieux suivants :

- Les lieux extérieurs (rues, ruelles, parcs, campements, station métro, immeuble abandonné, etc.)
- Les haltes-chaleur
- Les hébergements d'urgence
- Certains organismes sans hébergement (ex. : les centres de jour et les banques alimentaires)
- Les hébergements de transition
- Les logements de transition
- Les hébergements pour victimes de violence (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> étapes)

- Les ressources d'hébergement communautaire en dépendance (RHD)
- Les centres de crise
- Les centres de réadaptation en dépendance (CRD)
- Les centres hospitaliers
- Les urgences hospitalières
- Les quartiers cellulaires des postes de police
- Les établissements carcéraux provinciaux
- Les ressources de transition pour personnes contrevenantes

Les définitions de ces lieux se trouvent au [Tableau 4 : Types de lieux](#).

### 3.4 Populations visées

Les personnes **visées** par le dénombrement sont celles ayant passé la nuit du 15 avril dans :

- un refuge d'urgence pour personnes en situation d'itinérance;
- un hôtel ou un motel financé par un programme pour les personnes en situation d'itinérance;
- une ressource d'hébergement pour victimes de violence (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> étapes);
- une ressource d'hébergement de transition;
- un logement de transition;
- une halte-chaleur;
- un lieu extérieur sans campement (rue, parc, abribus, station de métro, forêt ou immeuble abandonné, stationnement, terminus, etc.);
- un lieu extérieur avec campement (groupe de tentes, abris de fortune ou autres installations extérieures);
- un véhicule (voiture, fourgonnette, véhicule récréatif [VR], camion, bateau);
- dans un des lieux suivants, et **qui n'ont pas accès à un domicile permanent où ils peuvent séjourner en toute sécurité, et ce, pour aussi longtemps qu'elles le désirent** :
  - chez quelqu'un (ex. : ami, famille connaissance),
  - un hôpital,
  - un centre de réadaptation en dépendance (CRD),
  - un centre de détention provincial ou poste de police (quartier cellulaire de police),
  - une maison de transition correctionnelle,
  - un hôtel ou un motel (excluant les hôtels et les motels financés par un programme destiné aux personnes en situation d'itinérance),
  - une maison de chambres,
  - autre lieu.



La méthodologie déployée (administration de questionnaires, observation ou extraction de données administratives) décrite plus loin dans le présent document déterminera si la population visée répond à l'objectif d'*estimer* ou de *décrire*.

### 3.5 Populations non visées

Les personnes **non visées** par le dénombrement sont celles qui ont passé la nuit du 15 avril :

- dans leur appartement ou maison;
- dans un lieu d'hébergement pour nouveaux immigrants, réfugiés ou demandeurs d'asile;
- dans un des lieux suivants, et **qui ont accès à un domicile permanent où ils peuvent séjourner en toute sécurité, et ce, pour aussi longtemps qu'elles le désirent** :
  - chez quelqu'un (ex. : ami, famille connaissance),
  - un hôpital,
  - un centre de réadaptation en dépendance,
  - un centre de détention provincial ou poste de police (quartier cellulaire de police),
  - une maison de transition correctionnelle,
  - un hôtel ou un motel (excluant les hôtels et les motels financés par un programme destiné aux personnes en situation d'itinérance),
  - une maison de chambres,
  - autre lieu (CHSLD, Maison des Aînés, Centre de détention fédéral, Résidence intermédiaire [RI] et résidence de type familiale [RTF], etc.).

## 4. Méthodologie du dénombrement

---

Le dénombrement consiste en trois activités principales qui correspondent aux objectifs mentionnés précédemment, soit *estimer* le nombre de personnes en situation d'itinérance visible, *comparer* les résultats avec les exercices précédents et *recueillir des renseignements* par l'intermédiaire d'un questionnaire, auprès des personnes en situation d'itinérance, visible ou cachée.

La méthodologie retenue pour le dénombrement dans les régions du Québec est en cohérence avec celle utilisée par le gouvernement fédéral. Par ailleurs, des éléments ont été ajoutés à cette base afin de rendre les résultats plus complets. La présente section expose la méthodologie qui est ensuite complétée par le [Tableau 1 : Méthodologie du dénombrement](#) qui en résume les principaux éléments.

### 4.1 Estimer

*Estimer* consiste à obtenir le nombre de personnes en situation d'itinérance visible dans les lieux visés, dans une zone géographique déterminée, au cours d'une seule nuit. Ce nombre est obtenu à l'aide de trois moyens distincts : [collecte des données administratives](#) (incluant l'[extrapolation](#)), la [passation de questionnaires dans les lieux extérieurs](#) et l'[itinérance observée](#). Le choix du moyen à déployer est déterminé en fonction du type d'organisme et des lieux visés, identifiés à

l'aide d'une grille de recension des lieux préalablement complétés par les coordonnatrices et coordonnateurs régionaux.

#### **4.1.1 Estimation à partir de la collecte des données administratives**

La collecte des données administrative se penche plus spécifiquement sur l'itinérance hébergée, c'est-à-dire une situation dans laquelle une personne qui n'a pas de domicile permanent et sécuritaire se trouve dans une structure d'hébergement d'urgence, temporaire et autres ressources d'hébergement et de logement transitoires pendant une nuit donnée (soit celle du 15 au 16 avril 2025).

Selon la ressource, les données administratives sont récoltées soit par l'outil d'enquête Web VOXCO, soit par une extraction effectuée dans le système d'information de la ressource (ex. : MED-ÉCHO<sup>6</sup> pour les centres hospitaliers). La liste des ressources visées par la collecte des données administratives est présentée dans le [Tableau 1 : Méthodologie du dénombrement](#).

#### **Collecte des données administratives à l'aide de l'outil d'enquête Web VOXCO**

Le 16 avril 2024, soit au lendemain de la nuit visée par l'exercice, un courriel sera envoyé par l'INSPQ, pour le compte du MSSS, aux personnes-ressources préalablement identifiées lors de [l'inventaire des points de service](#).

Ce courriel comprendra un lien personnalisé vers un court sondage, élaboré en cinq versions légèrement différentes pour l'adapter aux différents types de points de service et portant principalement sur le nombre de personnes ayant été hébergées au cours de la nuit du 15 avril au 16 avril 2025.

Les différentes versions du sondage sont présentées au [Tableau 3 : Versions du sondage pour la collecte des données administratives](#).

#### **Collecte des données administratives en centres hospitaliers**

Les données portant sur le nombre de personnes en situation d'itinérance qui passeront la nuit du 15 au 16 avril 2025 dans un centre hospitalier seront obtenues à l'aide de la base de données clinico-administratives Maintenance et Exploitation des Données pour l'Étude de la Clientèle Hospitalière (**MED-ECHO**), qui comprend de l'information sur les soins offerts aux individus. Depuis 2018, la saisie d'un code particulier (Z59.0) est obligatoire et permet d'identifier les dossiers des usagères et des usagers des centres hospitaliers n'ayant pas de logement fixe lors de leur hospitalisation. Pour en savoir davantage à ce sujet, nous vous invitons à consulter [l'annexe 1 : Nuancier Z59.0](#).

---

6. Maintenance et Exploitation des Données pour l'Étude de la Clientèle Hospitalière.

### **Collecte des données administratives dans les urgences hospitalières**

Les données portant sur le nombre de personnes en situation d'itinérance qui passeront la nuit du 15 au 16 avril 2025 dans un service d'urgence hospitalier seront obtenues à l'aide de la base de données clinico-administratives du système d'information de gestion des urgences (SIGDU).

Certaines informations saisies sont de nature sociodémographique ou temporelle alors que d'autres concernent l'état de santé de l'utilisateur.

Comme spécifié au cadre normatif 7 SIGDU, la consignation du code postal de la résidence permanente est une information qui est obligatoire pour l'utilisateur résident du Québec. Dans le cas d'une personne en situation d'itinérance ou sans adresse fixe, le code postal consigné correspond à celui de l'installation où l'utilisateur se présente à l'urgence.

À noter que les données seront extraites uniquement pour les installations possédant un code postal exclusif.

### **Collecte des données auprès des personnes détenues dans les quartiers cellulaires des postes de police**

Les données portant sur le nombre de personnes en situation d'itinérance détenues dans les quartiers cellulaires des services de police seront colligées par le MSP.

Le personnel sur place posera la question suivante aux personnes détenues dans les quartiers cellulaires dans la nuit du 15 avril 2025 : « **Avez-vous accès à un domicile permanent où vous pouvez habiter en toute sécurité aussi longtemps que vous le voulez?** » Si la personne répond non, elle a été considérée comme étant en situation d'itinérance. Il est à noter que seuls les commissariats de police municipaux ayant un quartier cellulaire seront considérés (ce qui exclut les commissariats de la Sûreté du Québec).

### **Collecte des données auprès des établissements de détention provinciaux**

Les données portant sur le nombre de personnes en situation d'itinérance détenues dans les établissements de détention provinciaux seront colligées par le MSP. À l'aide d'un indicateur spécifique pour les personnes qui étaient en situation d'itinérance à leur entrée en détention, le Système de gestion des dossiers administratifs correctionnels, DACOR, permet d'estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance incarcérées et d'assurer la comparabilité des données avec les exercices antérieurs.

Les personnes détenues dans les pénitenciers fédéraux ne sont pas incluses dans le dénombrement, car ces dernières sont assujetties à des peines de détention plus longues (deux

---

<sup>7</sup> [https://msss365.sharepoint.com/sites/MSSS-Technologiesdelinformation/Bibliothque%20ICLSC/SIGDU/Accueil/Description/Cadre-normatif-SIGDU-Version-3-32\\_-Avril-2021.pdf?CT=1732886869816&OR=ItemsView](https://msss365.sharepoint.com/sites/MSSS-Technologiesdelinformation/Bibliothque%20ICLSC/SIGDU/Accueil/Description/Cadre-normatif-SIGDU-Version-3-32_-Avril-2021.pdf?CT=1732886869816&OR=ItemsView)

ans et plus). Les données sur la situation résidentielle antérieure à l'incarcération pourraient être peu contemporaines. Il pourrait être également plus difficile pour les personnes sondées de fournir des informations sur leur situation après la détention.

#### **4.1.2 Estimation à partir de l'extrapolation des données administratives**

Pour rappel, la participation à l'exercice d'énumération est volontaire. Certains points de service ne participent pas à la collecte des données administratives, soit parce qu'ils sont dans l'impossibilité de le faire ou parce qu'ils ne souhaitent pas participer à l'exercice. Afin de ne pas sous-estimer le nombre de personnes en situation d'itinérance hébergée en raison de ces non-réponses, ces points de service sont tout de même pris en compte dans l'énumération. Pour ce faire, le nombre de personnes hébergées sera estimé à partir du taux d'occupation moyen des autres points de service de même type dans la province en traitant séparément Montréal du reste de la province<sup>8</sup>. L'ajustement lié aux points de service n'ayant pas participé au sondage permet, entre autres, une meilleure comparabilité d'un exercice à l'autre. Il est à noter qu'il s'agit de la même approche qui a été utilisée lors des dénombrements de 2018 et de 2022, mais aussi pour l'énumération de 2024.

#### **4.1.3 Estimation dans les lieux extérieurs par questionnaires**

Le dénombrement dans les lieux extérieurs peut s'effectuer en sillonnant les rues, en se rendant sur les lieux où ces personnes ont l'habitude de se trouver, en organisant un événement attractif ou en ayant recours à une combinaison de ces méthodes. Ces activités se déroulent généralement entre 18 heures et minuit, le jour du dénombrement.

**L'estimation par questionnaires comprend** les personnes en situation d'itinérance visible **ayant répondu au questionnaire** et ayant indiqué qu'elles allaient passer la nuit dans un lieu extérieur.

#### **4.1.4 Estimation dans les lieux extérieurs par simple observation**

Lors du sillonnage, il n'est pas toujours possible de remplir le questionnaire pour chaque personne croisée. Il peut arriver qu'une personne refuse d'être abordée, qu'elle soit endormie, intoxiquée ou incapable de répondre à des questions, ou encore qu'elle soit menaçante. Il est alors demandé aux équipes d'indiquer, sur une feuille d'observation, le lieu et les éléments observés qui leur portent à croire que la personne passera selon eux très probablement la nuit dans un lieu extérieur.

---

7. L'estimation est calculée en multipliant le taux d'occupation moyen par la capacité du point de service colligé par les coordonnatrices et coordonnateurs régionaux.

Il faudra alors évaluer si la personne est manifestement en situation d'itinérance. Dans le doute, **la personne ne sera PAS considérée** comme manifestement itinérante. La feuille d'observation vous est présentée à [l'annexe 2](#).

Les personnes observées dans un lieu extérieur et considérées comme étant manifestement en situation d'itinérance visible, mais qui n'ont pas répondu au questionnaire, seront incluses dans l'estimation.

## 4.2 Décrire

La deuxième activité principale du dénombrement consiste à faire remplir un questionnaire, lequel s'adresse essentiellement aux personnes en situation d'itinérance visible et est effectué dans certains lieux visés, identifiés au [tableau 1 : Méthodologie du dénombrement](#). De plus, afin de recueillir des renseignements auprès des personnes en situation d'itinérance cachée ou auprès de celles qui n'auraient pas pu répondre au questionnaire le jour du dénombrement, le questionnaire peut être mené dans des centres de jour et autres lieux où se trouvent des personnes qui étaient en situation d'itinérance la nuit du dénombrement. Ce sondage implique la collaboration de bénévoles ou d'employés des ressources et des organismes (voir sections [Recrutement, mobilisation et formation des bénévoles](#) et [Constitution des équipes affectées aux questionnaires](#)).

### 4.2.1 Le questionnaire

[Le questionnaire](#) inclut 2 questions de sélection permettant l'admissibilité du répondant au dénombrement, et 20 questions de base, élaborées initialement par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et complétées par le MSSS. Ces questions sont semblables en plusieurs points à celles de tous les dénombrements réalisés au Canada en 2024. Elles ont toutefois été adaptées pour correspondre davantage au contexte québécois. Le questionnaire fera l'objet d'un prétest auprès des personnes admissibles, permettant ainsi les ajustements requis en prévision de l'exercice.

Les mêmes thématiques sont abordées dans l'ensemble des communautés participantes au Canada. Ces questions nous permettent de connaître :

- les caractéristiques sociodémographiques de la personne considérée comme étant en situation d'itinérance : âge, genre, orientation sexuelle, identité autochtone, statut lié à l'immigration (immigrant, réfugié, demandeur d'asile), ancien combattant, etc.;
- les caractéristiques propres à la situation d'itinérance : lieu où la personne passe la nuit, âge au premier épisode d'itinérance, nombre de jours en situation d'itinérance dans la dernière année, itinérance vécue seule ou avec d'autres – adultes ou enfants –, recours à une ressource d'hébergement d'urgence dans la dernière année, mobilité sur le territoire, source de revenus, cause de la perte du dernier logement, etc.

Le [Tableau 5 : Questions de sélection](#) présente l'algorithme appliqué aux questions de sélection.

#### 4.2.2 L'ajout d'une question régionale

Il est prévu qu'au plus une question s'ajoute au questionnaire, soit une question propre à chacune des régions. Il s'avère essentiel de trouver un équilibre entre le besoin de renseignement, l'importance de la comparabilité des informations dans le temps et le besoin de concision du questionnaire (la durée cible est de moins de 15 minutes).

Cette question doit être soumise après avoir été approuvée par le comité consultatif sur les données en itinérance, qui pourra aussi proposer des questions communes à certaines régions, selon les similitudes entre les thématiques qui lui auront été soumises.

Les régions qui souhaitent ajouter une question doivent préalablement en convenir avec leur comité régional de réalisation du dénombrement et soumettre la recommandation par courriel à la coordonnatrice nationale du dénombrement : [julie.leduc01@msss.gouv.qc.ca](mailto:julie.leduc01@msss.gouv.qc.ca).

#### 4.2.3 Population admissible à répondre au questionnaire

L'admissibilité d'une personne à répondre au questionnaire principal est déterminée selon ses réponses aux deux questions de sélection ([voir l'annexe 3 Questionnaire](#)). Les personnes abordées par les enquêtrices et enquêteurs doivent remplir les critères suivants afin de poursuivre avec le questionnaire principal :

- Accepter de répondre au questionnaire.
- Ne pas déjà y avoir répondu.
- Être âgées d'au moins 15 ans.

#### 4.2.4 Moment de procéder au questionnaire

**Dans les lieux extérieurs**, les questionnaires seront complétés le soir du **15 avril entre 18 h et minuit**.

**Dans les ressources, organismes et autres établissements**, la plupart des questionnaires seront également complétés le soir du **15 avril, entre 18 h et minuit**. Toutefois, afin que le nombre de questionnaires remplis soit le plus élevé possible et tienne compte des réalités organisationnelles des ressources et organismes, **un délai supplémentaire de 48 heures peut être accordé**. Malgré ce temps accordé, certaines ressources pourraient présenter des enjeux de capacité. Les ressources pourront alors se prévaloir d'un délai supplémentaire maximal pouvant s'étendre jusqu'à **7 jours** suivant le dénombrement (22 avril).

Il importe de rappeler ici que, lorsque la personne répondra aux questions, elle devra indiquer où elle a passé la nuit du dénombrement. Plus le temps écoulé depuis le dénombrement sera long, plus le risque d'un biais de mémoire augmente. La date limite pour faire remplir un questionnaire est donc le **22 avril 2025**.

#### 4.2.5 Modes de passation du questionnaire : papier ou Web

Les questionnaires sont principalement complétés en version papier. Toutefois, le mode électronique (Web) est offert à certains lieux ciblés répondant à l'ensemble des critères suivants :

- Ne pas être un lieu extérieur.
- Avoir accès à une connectivité Internet stable.
- Avoir la disponibilité d'un poste informatique ou de tablette électronique (type iPad). *La passation du questionnaire sur téléphone portable est aussi possible.*
- Pour compter sur la disponibilité d'une personne-ressource pour le soutien informatique.

Les lieux et ressources répondant à ces critères et désirant déployer le mode Web :

- sont identifiés lors de l'inventaire des points de service ([voir section Grilles d'organismes \[recensement des points de service\]](#));
- doivent tout de même prévoir l'utilisation du mode papier, assurant ainsi une alternative en cas d'imprévu (ex. : problème informatique). Le mode hybride est donc recommandé en tout temps;
- recevront, au plus tard le 15 avril 2024, un courriel provenant de l'INSPQ, pour le compte du MSSS. Le courriel sera adressé aux personnes-ressources des lieux préalablement identifiés lors de l'inventaire des points de service. Ce courriel comprendra un lien Web permettant de remplir le questionnaire.

#### 4.2.6 Remerciement aux répondants

Afin de remercier les personnes qui auront répondu au questionnaire, il est prévu que celles-ci reçoivent, après avoir rempli le questionnaire, un don d'une valeur de 10 \$ (par exemple, une carte-cadeau de la part d'un restaurateur ou d'une entreprise de transport en commun).

### 4.3 Autres considérations méthodologiques

#### 4.3.1 Adaptation possible dans les régions moins densément peuplées

Certaines modifications à la méthodologie présentée précédemment peuvent être envisagées pour les régions moins densément peuplées. En effet, il est possible que, dans certaines régions, on constate très peu, ou même pas du tout, d'itinérance dans les lieux extérieurs, ou encore que les ressources en itinérance soient peu nombreuses. Dans ces circonstances, une couverture complète en sillonnant la région est probablement peu pertinente; on envisagera plutôt d'envoyer les bénévoles dans les lieux où l'on sait que certaines personnes en situation d'itinérance peuvent se trouver (lieux ciblés). Il serait aussi possible d'organiser un **événement attractif** pour attirer des personnes qui risqueraient d'être omises autrement, par exemple les jeunes logeant temporairement chez des amis ou les personnes vivant hors des services d'hébergement d'urgence dans un endroit éloigné et à qui l'on veut poser les questions du sondage. De tels événements combinent habituellement des éléments variés : nourriture,

ressources professionnelles, divertissement et orientation vers des services. On distingue deux types d'évènements attractifs : généraux et ciblés (par exemple, pour les jeunes ou les Autochtones). [Voir section Dénombrer dans les lieux extérieurs.](#)

### **4.3.2 Utilisation de personne-témoin**

Une « personne-témoin » désigne une ou un bénévole ou une personne engagée qui accepte de se poster dans un secteur ou un territoire couvert jusqu'à la fin de l'exercice afin de **mesurer la qualité du sillonnage des rues.**

Les enquêtrices ou enquêteurs **ne savent pas** si une personne-témoin se trouve ou non dans le secteur ou le territoire qu'ils doivent couvrir. Comme la directive est d'aborder toutes les personnes croisées lors du sillonnage, peu importe leur apparence (sauf celles qui dorment ou qui travaillent), chaque personne-témoin devra théoriquement être abordée. Plus la proportion de personnes-témoins trouvées lors du sillonnage est élevée, plus le sillonnage est considéré comme étant de bonne qualité.

#### **Déterminer les endroits où une personne-témoin est requise**

Une personne-témoin doit être assignée dans chaque secteur comprenant au moins une rue à sillonner et dont l'achalandage prévu le soir du dénombrement est suffisamment dense (p. ex. prévoir croiser au moins 10 personnes/heure dans une rue donnée).

Par ailleurs, pour les régions comprenant un grand nombre de secteurs visés par le déploiement d'une personne-témoin, les ressources consacrées à ce rôle pourraient s'avérer insuffisantes pour couvrir toutes les zones. Il est important d'en aviser rapidement la coordonnatrice nationale. Celle-ci verra à ce qu'une méthodologie d'échantillonnage soit proposée par l'INPSQ.

Aucune personne-témoin n'est requise dans les lieux ciblés tels que les parcs, les viaducs, les campements, les édifices abandonnés, les ruelles, etc.

#### **Rôle de la personne-témoin**

Les personnes-témoins reçoivent comme consigne de demeurer au même endroit, sans se cacher, se coucher ou feindre de travailler, jusqu'à ce qu'elles soient abordées par l'équipe d'enquêtrices ou d'enquêteurs.

#### **Personne-témoin abordée par l'équipe d'enquêtrices ou d'enquêteurs**

Lorsqu'elle est abordée par l'équipe d'enquêtrices ou d'enquêteurs, elle doit dévoiler qu'elle est une personne-témoin et laisser une trace de cette rencontre (p. ex. remettre un carton de couleur au bénévole). L'enquêtrice ou l'enquêteur le note également dans l'espace prévu sur la [feuille d'observation](#).

#### **Personne-témoin non abordée par l'équipe d'enquêtrices ou d'enquêteurs**



Si elle n'est pas abordée, la personne-témoin doit informer la personne responsable préalablement identifiée par la coordonnatrice ou le coordonnateur du dénombrement.

## 5. Mise en œuvre du dénombrement à l'échelle régionale

---

Le dénombrement ne se construit pas en un jour, mais s'organise plutôt par un travail échelonné sur plusieurs mois. Le temps nécessaire dépend, entre autres, de la taille et de la géographie du territoire ainsi que de l'expérience collective. La présente section consiste en une revue des éléments à prendre en compte, dans chacune des régions, selon la méthodologie retenue pour le dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec. Après la présentation du plan de travail, des explications sur les principales activités contenues dans celui-ci sont fournies, selon les trois phases suivantes : *avant* le dénombrement, le *jour* du dénombrement et *après* le dénombrement.

### 5.1 Principaux jalons

[Les principaux jalons, présentés au Tableau 2](#), énumèrent les principales activités décrites dans la présente section, servant à planifier la mise en œuvre régionale du dénombrement.

### 5.2 Plan régional de dénombrement

#### Raison d'être du plan

Comme il a été mentionné précédemment, un dénombrement ne se construit pas en une seule journée, et demande de la réflexion et de la collaboration des partenaires du milieu.

Peu importe la taille, la géographie et l'expérience collective d'une région, la réalisation d'un dénombrement repose sur des composantes communes telles que le fait de délimiter le territoire à couvrir en fonction des lieux où se trouvent des personnes en situation d'itinérance dans la région et des ressources qui leur offrent des services; choisir les activités relatives à l'estimation et au *questionnaire* de ces personnes en se demandant, par exemple, s'il est pertinent de sillonner les rues ou d'organiser un évènement attractif et dans quels secteurs le faire. Il faut identifier les organismes auxquels s'adresser pour savoir combien de personnes en situation d'itinérance utilisaient leurs services pendant la nuit du dénombrement, en plus de décider quelles ressources participeront au questionnaire<sup>9</sup>, qui posera les questions et à quel moment.

---

8. [Voir le tableau 1 : Méthodologie du dénombrement](#) pour les types de ressources à sélectionner.

Toutes ces actions permettront de planifier le budget, de procéder aux achats requis en temps opportun (le cas échéant), mais aussi de fixer le nombre de bénévoles, de travailleurs de rue, d'employés et autres personnes à prévoir pour mener à bien l'exercice du dénombrement.

### Rédaction du plan

Le MSSS met à la disposition des coordonnatrices et coordonnateurs régionaux un gabarit de rédaction d'un plan régional<sup>10</sup>, lequel se veut à la fois une aide à la réflexion, un soutien aux travaux régionaux et ministériels ainsi qu'une source de données qui alimenteront le rapport du dénombrement à venir. Les plans sont également conservés en archives au MSSS et à l'INSPQ afin de rendre l'information pérenne, offrant ainsi la possibilité de fournir aux régions des outils précomplétés pour les exercices futurs.

Les documents, déposés dans un endroit partagé (Microsoft Teams), permettent aux coordonnatrices et coordonnateurs de bien planifier leurs travaux, de préparer les différentes étapes du dénombrement et de trouver toute l'information nécessaire à la réalisation de leur mandat, dont un gabarit ministériel précomplété à l'aide des informations colligées lors des exercices antérieurs, lorsqu'elles sont disponibles. Précisons ici qu'ils peuvent en tout temps communiquer avec la coordonnatrice nationale responsable du volet dénombrement, au MSSS.

Finalement, le MSSS offre aux coordonnatrices et coordonnateurs régionaux **une formation spécifique** à la rédaction des plans régionaux. Cette formation est suivie de **trois rencontres personnalisées** avec le MSSS, ayant comme objectifs de faire le point sur l'avancement des travaux et d'offrir aux coordonnatrices et coordonnateurs tout le soutien requis.

Voici les principales composantes du plan général de dénombrement :

#### 5.2.1 Sélection du coordonnateur régional<sup>11</sup>

Le coordonnateur joue un rôle crucial dans le bon déroulement du dénombrement. On recherchera les compétences et les qualités suivantes chez la personne qui assumera la fonction de coordonnateur :

- être capable d'exercer un leadership mobilisateur;
- avoir déjà coordonné efficacement des projets communautaires ou de grande envergure;
- avoir une connaissance de la question de l'itinérance, tenant compte de la réalité de l'itinérance dans la collectivité ciblée (jeunes, femmes, Autochtones);
- avoir déjà établi des rapports avec des intervenants communautaires clés;

---

9. Le gabarit est disponible auprès de la coordonnatrice provinciale du dénombrement, MSSS.

10. Voir OBSERVATOIRE CANADIEN SUR L'ITINÉRANCE, *op. cit.*, p. 10-11.

- avoir de la facilité à communiquer;
- avoir la capacité de travailler en équipe et de composer avec des situations complexes;
- être capable de travailler sous pression et prêt à travailler de longues heures durant les semaines qui précèdent le dénombrement;
- avoir démontré de l'autonomie, un sens de l'initiative et un bon sens des responsabilités.

### **5.2.2 Formation du comité régional de réalisation du dénombrement**

Sous la responsabilité du CISSS ou du CIUSSS, le comité régional a pour mandat de soutenir la réalisation du dénombrement à l'échelle de la région. L'expertise de ses membres concernant les réalités régionales de l'itinérance sera mise à profit. En ce qui a trait au dénombrement, le comité sera notamment appelé à formuler des recommandations sur différents aspects tels que les partenaires à solliciter, les secteurs où envoyer des bénévoles et des travailleurs de rue ainsi que les stratégies visant à favoriser l'adhésion de certaines ressources, notamment.

La composition suggérée du comité régional<sup>12</sup> est la suivante : des représentants du CISSS ou du CIUSSS, de la Direction de la santé publique, du milieu municipal, des corps de police<sup>13</sup> et des ressources communautaires (travailleurs de rue, organismes s'occupant de l'hébergement d'urgence, des femmes victimes de violence, de dépendance ou des Autochtones, etc.) ainsi que des personnes ayant connu une situation d'itinérance. La composition du comité régional pourra être revue en fonction de l'avancement des travaux et des particularités régionales.

### **5.2.3 Participation des partenaires de la collectivité**

Il est essentiel de mobiliser les organisations offrant des services aux personnes en situation d'itinérance et d'obtenir leur participation, car leur expertise en la matière et leur connaissance de ces personnes seront essentielles pour le dénombrement. La liste inclura les organismes qui ciblent des populations vulnérables en particulier – dont ceux qui offrent des services aux jeunes, aux Autochtones ou aux anciens combattants, le cas échéant. Les organismes caritatifs locaux peuvent eux aussi offrir leur soutien, particulièrement pour le recrutement des bénévoles.

Les municipalités de la région peuvent être en mesure de fournir un appui administratif et logistique dans le cadre du dénombrement. Elles peuvent participer à la détermination des secteurs à sillonner. Elles peuvent également aider le coordonnateur régional à établir des liens

---

11. Voir MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : gouvernance de la démarche*, [Format PDF], [Québec], Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction des communications, 2018, p. 9.

[[https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/portrait-itinerance/Gouvernance\\_de\\_la\\_demarche.pdf](https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/portrait-itinerance/Gouvernance_de_la_demarche.pdf)].

12. Il peut être judicieux de s'adresser aux représentants des services de police et des établissements de détention qui siègent au comité directeur intersectoriel en itinérance de la région, lorsque cela est le cas.

avec les services municipaux et les intervenants d'urgence, comme la police et les ambulanciers, dont bon nombre sont susceptibles d'être en contact étroit avec les personnes en situation d'itinérance. En outre, il peut s'avérer utile de communiquer avec les responsables des bibliothèques locales, des parcs municipaux et des sociétés de transport pour qu'ils aident à inventorier les emplacements, comme des abribus et des gares de transit, où peuvent dormir les personnes en situation d'itinérance.

#### 5.2.4 Grille d'organismes (recensement des points de service)

La liste de tous les points de service des ressources offrant de l'hébergement et des logements de transition aux personnes en situation d'itinérance est établie et mise à jour à l'aide d'une grille permettant de récolter des informations sur la localisation, le type, la capacité et les coordonnées de la personne-ressource des différents points de service disponibles. Cet inventaire est réalisé par :

- le MSSS, pour les **CRD**, à partir des données administratives recueillies par les CISSS et les CIUSSS;
- le MSP, en collaboration étroite avec l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), pour les **maisons de transition pour personnes contrevenantes**;
- les **coordonnatrices et coordonnateurs régionaux**, pour les ressources destinées aux personnes victimes de violence conjugale et/ou familiale (haltes-chalet, violence 1<sup>re</sup> étape, violence 2<sup>e</sup> étape, mixte – violence 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> étapes), les hébergements d'urgence, les hébergements de transition, les logements de transition, les organismes mixtes – hébergement d'urgence, hébergement de transition et/ou logement de transition, les RHD, les centres de crise, les organismes mixtes – hébergement en dépendance et centre de crise.

Afin de faciliter le travail des coordonnatrices et coordonnateurs, une grille d'organismes préremplie est déposée par le MSSS, selon les données récoltées lors de l'énumération 2024 et du dénombrement de 2022.

#### 5.2.5 Délimiter le territoire à couvrir

À chaque dénombrement, il est important de procéder à l'inventaire des secteurs pertinents à sillonner afin de couvrir tous les endroits où se trouvent des personnes en situation d'itinérance (PSI), dont les nouveaux lieux et ceux qui ne le sont plus.

Cette étape préalable inclura, d'une part, les lieux extérieurs à couvrir et, d'autre part, les ressources où seront dénombrées les personnes en situation d'itinérance (peu importe la méthode : questionnaire, observation, données administratives).

Par ailleurs, si le territoire délimité inclut un ou plusieurs secteurs où se trouvent des ressources couvertes alors que les lieux extérieurs de ces secteurs ne sont pas couverts, il importe d'en

indiquer la raison dans le plan général de dénombrement. Cette situation peut se produire dans l'un ou l'autre des cas suivants : **1)** il est connu que les personnes en situation d'itinérance fréquentent peu ou pas les lieux extérieurs de ce secteur; **2)** on sait que ces personnes y sont présentes, mais les bénévoles participant au dénombrement sont en nombre insuffisant pour couvrir ces lieux (voir section [Nombre insuffisant de bénévoles](#)). **Dans le premier cas**, le nombre de personnes identifiées dans les ressources sera considéré comme le nombre de personnes en situation d'itinérance visible dans le secteur; **dans le second cas**, il n'en constituera qu'une partie et sera traité comme tel dans l'analyse.

### 5.2.6 Cartes de sillonnage

Il est fortement recommandé de fournir aux bénévoles une carte indiquant les secteurs à sillonner. Lors de l'exercice de 2022, certaines cartes ont été produites par différents outils (ex. : Google Maps). Quelques exemples ont été déposés dans l'outil de rédaction des plans. Aussi, certaines cartes produites lors de l'exercice précédent sont disponibles à l'attention des coordonnateurs régionaux, dans le canal TEAMS.

### 5.2.7 Dénombrer dans les lieux extérieurs

Le dénombrement dans les lieux extérieurs est de mise lorsque, après consultation des différents partenaires clés de la région (dont les policiers et les travailleurs de rue), on constate que des personnes en situation d'itinérance y passent la nuit. Le cas échéant, il reste à déterminer les emplacements où déployer les bénévoles le soir du dénombrement.

**Couverture complète** : Dans certaines régions géographiquement restreintes ou densément peuplées, il peut être possible d'adopter une approche de **couverture complète**, qui permet de couvrir tous les emplacements dans la collectivité. Il s'agit de l'approche idéale, mais elle peut aussi être très exigeante pour les personnes participantes, car il faut un grand nombre de bénévoles et de chefs d'équipe. Généralement, il faut choisir une autre approche.

**Lieux connus** : L'approche la plus courante consiste en une recherche des **lieux connus**, selon laquelle les équipes recensent les zones connues pour être fréquentées par les personnes en situation d'itinérance (ex. : ruelles, parcs, ravins ou campements). Cette approche est particulièrement utile dans les zones rurales et les zones peu peuplées des villes ou des banlieues. Les emplacements peuvent être indiqués par les ressources fournissant des services et les intervenants d'urgence. Quand les zones rurales sont vastes et peu peuplées, certaines collectivités procèdent à une recherche avant le dénombrement pour identifier les campements potentiels.

Certaines collectivités (telles que Montréal) utilisent une combinaison des deux approches, soit la couverture complète d'une zone centrale combinée avec la couverture de lieux connus à l'extérieur de cette zone.

**Évènement attractif** : L'évènement attractif, tel que la distribution de café et de nourriture, peut être complémentaire au fait de sillonner les rues ou remplacer cette forme de visite. Ce type

d'évènement est organisé pour rejoindre le plus grand nombre possible de personnes en situation d'itinérance dans des endroits où il peut être difficile à couvrir ou d'effectuer le sillonnage.

**Ressources insuffisantes pour couvrir toutes les zones** : Par ailleurs, si les ressources se révèlent insuffisantes pour couvrir toutes les zones dans les lieux extérieurs où l'on pense trouver des personnes en situation d'itinérance, il est important d'en aviser rapidement la coordonnatrice nationale. Celle-ci verra à ce qu'une méthodologie d'échantillonnage soit proposée par l'INPSQ, ou encore à ce que des pistes de solution soient définies afin de susciter une plus forte réponse de la part des bénévoles.

### 5.2.8 Les ressources où faire passer les questionnaires

[Le tableau 1](#) précise les types de ressources où il est prévu que le questionnaire sera mené. Toutes les ressources où l'on peut trouver des personnes en situation d'itinérance doivent être répertoriées et sollicitées pour la collecte de données.

D'autre part, dans une ressource, on doit offrir à **toutes** les personnes en situation d'itinérance la possibilité de répondre au questionnaire afin qu'il n'y ait pas de biais de sélection et que les répondants soient les plus représentatifs de l'ensemble des personnes fréquentant ladite ressource.

### 5.2.9 Estimer le nombre de bénévoles requis<sup>14</sup>

Les bénévoles peuvent remplir différents rôles avant, pendant et après le dénombrement. La méthodologie retenue et l'ampleur du dénombrement détermineront le nombre de bénévoles nécessaires, les compétences ainsi que l'expérience qu'ils doivent posséder.

Certaines collectivités plus petites ont procédé au dénombrement avec l'aide du seul personnel d'intervention en poste dans les différentes ressources. On peut recourir à cette approche uniquement lorsque les employés sont disponibles en nombre suffisant, et que le nombre de personnes en situation d'itinérance reste relativement petit et stable. Cette approche présente un avantage : le personnel connaît déjà bien l'identité et la réalité de la plupart des personnes en situation d'itinérance. Son principal désavantage est qu'elle réduit le potentiel de mobilisation de la collectivité à l'égard du dénombrement.

Le gabarit de rédaction du plan régional proposé par le MSSS prévoit l'estimation du nombre de questionnaires qui seront distribués, de personnes à rejoindre, de bénévoles requis et autres

---

13. Extrait tiré et adapté d'un document fédéral. Observatoire canadien sur l'itinérance. Trousse d'outils sur les dénombrements ponctuels. Jesse Donaldson, Alina Turner, Steve Gaetz. 2017. Pp. 57-59.

ressources humaines. Les éléments à considérer ainsi que certains calculs sont présentés dans les sections qui suivent.

Les bénévoles seront requis aux endroits suivants :

- [Lieux extérieurs](#)
- [Organismes](#)
- [Évènements attractifs \(le cas échéant\)](#)
- [Quartier général](#)

De plus, certaines variables doivent être considérées dans l'estimation du nombre de bénévoles requis :

- [La composition des équipes](#)
- [L'ajout de bénévoles non inscrits](#)
- [Le désistement non planifié de bénévoles](#)
- [Le nombre de bénévoles en disponibilité](#)
- [Le nombre d'heures travaillées par le bénévole](#)

### **Bénévoles dans les lieux extérieurs**

Les équipes déployées dans les lieux extérieurs parcourront les secteurs désignés et s'occuperont de passer le questionnaire aux personnes admissibles et de verser les rétributions. Ils devront aussi remplir la feuille d'observation.

Pour déterminer le nombre de bénévoles à recruter, tenez compte de la portée de votre approche.

- Est-ce que vous allez procéder à une couverture intégrale ou opter pour l'approche des lieux connus (ou encore, combiner ces deux méthodes)?
- Combien de secteurs prévoyez-vous couvrir?
- Combien de personnes prévoyez-vous interroger?

Si vous vous attendez à de nombreux participants admissibles dans un secteur donné, augmentez le nombre de bénévoles affectés à ce secteur, surtout s'il comporte des endroits connus.

#### ***Exemple de calcul pour estimer le nombre de bénévoles dans les lieux extérieurs***

La carte de la ville X comprend 10 secteurs; il faut donc : 10 chefs d'équipe et 20 bénévoles.

Si l'on suppose un taux d'attrition de 20 %, il faut recruter et former environ 38 bénévoles pour les lieux extérieurs ( $30/[1-0,20] = 30/0,8 = 37,5$ )

## Bénévoles dans les organismes

Les bénévoles déployés dans les organismes s'occuperont de faire passer le questionnaire aux personnes admissibles et de verser les rétributions. Ils devront se conformer aux instructions et aux règles établies par le personnel de l'organisme.

Pour déterminer le nombre de bénévoles à déployer dans les organismes, tenez compte des questions suivantes :

- Combien d'organismes ont accepté de participer?
- À combien de personnes prévoyez-vous faire passer le questionnaire?
- Combien de postes établirez-vous à chaque endroit pour faire passer le questionnaire? (Cela dépendra des possibilités de l'endroit sur le plan de l'espace, des activités et de la sécurité.)

Vous devrez affecter un bénévole à chaque poste. Pour des raisons de sécurité, vous devriez affecter **au moins deux personnes dans chaque organisme participant**, soit idéalement un bénévole et un chef d'équipe. Veillez à ce que ce dernier connaisse à fond le processus de dénombrement. Vous pourriez choisir d'envoyer un membre du comité régional du dénombrement ou une personne ayant beaucoup participé au processus de planification.

### **Exemple de calcul pour estimer le nombre de bénévoles dans les organismes**

*On compte quatre organismes dans la ville X. Il faudra en moyenne 20 minutes pour qu'une personne remplisse le questionnaire. S'il est prévu que les bénévoles travaillent pendant 3 h dans l'organisme, il faudra prévoir un bénévole pour 10 personnes à interroger. De plus, il faut prévoir un chef d'équipe dans chaque organisme.*

Organisme	Nombre de personnes à rejoindre	Bénévoles		
		Chef d'équipe	Bénévoles	Total requis
Refuge 1	15	1	2	3
Refuge 2	30	1	3	4
Refuge 3	50	1	5	6
Refuge 4	60	1	6	7
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>20</b>

*En somme, il faut prévoir 4 chefs d'équipe et 16 bénévoles (total : 20 bénévoles). Avec un taux d'attrition estimé à 20 %, il faudra recruter et former environ 25 personnes pour le dénombrement dans les organismes ( $20/[1-0,20] = 20/0,8 = 25$ ).*



## Bénévoles dans les évènements attractifs

Les bénévoles déployés dans les évènements attractifs pourront exécuter des tâches administratives pour appuyer les organisateurs de l'évènement et pour aider aux préparatifs en vue de l'évènement. Ils pourront également accueillir les personnes participantes et répondre à leurs questions. Ces dernières peuvent aussi faire passer le questionnaire aux personnes admissibles et verser les rétributions.

Pour déterminer le nombre de bénévoles à déployer dans les organismes, tenez compte des questions suivantes :

- À combien de personnes prévoyez-vous faire passer le questionnaire?
- Quelle est l'ampleur de l'évènement attractif et des tâches à accomplir?

### ***Exemple de calcul pour estimer le nombre de bénévoles dans les évènements attractifs***

*Dans la ville X, deux évènements attractifs seront déployés. Il faut compter trois bénévoles, incluant un chef d'équipe, par tranche de 30 participants.*

- *Évènement ciblant les jeunes : 60 participants (un chef d'équipe, cinq bénévoles)*
- *Évènement ciblant les Autochtones : 90 participants (un chef d'équipe, huit bénévoles)*

*L'organisation a donc besoin de 2 chefs d'équipe et de 13 bénévoles (total : 15 bénévoles). Avec un taux d'attrition estimatif de 20 %, il faudra recruter et former environ 19 bénévoles pour les deux évènements attractifs ciblés ( $15/[1-0,20] = 15/0,8 = 19$ ).*

## Bénévoles dans le quartier général

Lors du dénombrement, vous aurez besoin d'un quartier général pour l'inscription et vers lequel les bénévoles reviendront à la fin de l'exercice. Vous pouvez nommer une équipe de bénévoles qui aura pour objectifs d'organiser le quartier et de gérer les imprévus.

L'équipe du quartier général doit être préparée à la procédure d'inscription et de sortie des bénévoles, les orienter pour suivre la formation, réorganiser les équipes, surveiller les progrès et la sécurité des équipes, faire le point avec les chefs d'équipe, distribuer des ressources et des fournitures additionnelles (questionnaires, fonds pour la rétribution des personnes participantes), déployer des équipes additionnelles de bénévoles, et recueillir les questionnaires de sondage à la fin du dénombrement.

Dans les grandes villes, il faudra peut-être prévoir plus d'un endroit pour accueillir les bénévoles et les déployer. Vous aurez besoin de plus de bénévoles ayant suivi une formation adéquate afin de couvrir ces endroits. Les quartiers généraux satellites doivent demeurer constamment en contact avec le quartier général durant tout le dénombrement.

### **Composition des équipes (2 à 3 personnes par équipe)**

Pour assurer le déploiement de l'exercice, les bénévoles sont regroupés en équipe. Chaque équipe est supervisée par un chef d'équipe qui fournit les orientations. Ces chefs peuvent être des bénévoles qui travaillent habituellement dans le domaine de l'itinérance et qui suivent une formation additionnelle sur le dénombrement ponctuel.

Pour amplifier la mobilisation des bénévoles et réduire le nombre de désistements non planifiés, il faudra constituer les équipes à l'avance et désigner un chef d'équipe, qui sera notamment responsable de communiquer avec ses coéquipiers dans les jours précédant le dénombrement.

Normalement, il faut prévoir **deux ou trois bénévoles et un chef d'équipe par secteur. Idéalement, l'un d'eux aura une expérience de travail auprès des personnes en situation d'itinérance.** Si des travailleurs de rue, des policiers, des agents de sécurité ou des membres d'autres organismes couvrent des zones données ou des endroits connus, il faudra moins d'équipes de bénévoles.

Il peut notamment s'agir de travailleurs de rue, de membres du personnel des ressources d'hébergement – d'urgence ou transitoire – ou d'intervenants travaillant dans des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Des membres d'organismes communautaires étant des partenaires locaux, des membres de la population, des étudiants de niveau collégial ou universitaire en sciences sociales peuvent aussi être sollicités pour faire partie des équipes en tant que bénévoles. Dans les secteurs où un groupe linguistique minoritaire forme une population importante, les équipes devraient, dans la mesure du possible, inclure une personne à l'aise dans la langue parlée par ce groupe.

Si des policiers ou d'autres intervenants portant un uniforme désirent faire partie de ces équipes, **il faut leur demander de se présenter habillés en civil le jour** du dénombrement. En effet, un uniforme peut être intimidant pour certaines personnes en situation d'itinérance. Il en va de même pour les membres de clubs ou d'autres associations sociales qui souhaitent participer à l'exercice comme bénévoles. Dans leurs fonctions de bénévoles, ils agissent en tant que représentants de l'organisation responsable du dénombrement. Toutefois, les policiers en devoir qui collaborent au dénombrement dans le cadre du plan de sécurité établi (par exemple, pour escorter des bénévoles dans des endroits à risque ou assurer la sécurité autour d'un événement attractif) devront impérativement porter l'uniforme.

### **Nombre d'heures travaillées par bénévole**

On doit présumer que les bénévoles travailleront, en général, **trois heures au maximum.**

### **Ajout de bénévoles non inscrits**

Il peut arriver que des bénévoles qui ne sont pas préalablement inscrits se présentent le jour du dénombrement. Si vous avez fourni la formation avant le jour du dénombrement, il va de soi que ceux-ci ne l'auront pas suivie. Il vous appartient donc de décider de les affecter à une équipe chevronnée ou de refuser leurs services. Énoncez clairement votre politique dès le départ. Si la formation a lieu le jour ou la nuit du dénombrement, cela ne pose pas de problème pour les bénévoles non inscrits.

### **Désistement non planifié des bénévoles**

Inévitablement, des personnes qui se sont inscrites comme bénévoles ne se présenteront pas le jour du dénombrement. Il convient de répéter à tous les bénévoles qu'ils doivent aviser le coordonnateur régional s'ils ne peuvent pas participer à l'exercice, de sorte à limiter les modifications de dernière minute à apporter aux équipes affectées au sondage. D'autres mesures peuvent être mises en place pour réduire le nombre de désistements : tenir une liste de diffusion pour maintenir la communication et effectuer des rappels.

Il est impossible de savoir combien de bénévoles se présenteront réellement le jour du dénombrement, mais la proportion de désistement est estimée à **20 %**. Le nombre estimé doit donc prendre en compte ces absences.

### **Bénévoles en disponibilité**

Il est fortement recommandé d'avoir quelques bénévoles en disponibilité, y compris des chefs d'équipe; vous pourrez au besoin les affecter à des équipes qui ne comptent pas assez de membres.

### **Nombre insuffisant de bénévoles**

Si vous avez trop peu de bénévoles pour couvrir tous les secteurs ou lieux connus, les secteurs devront être alloués aléatoirement afin de permettre une extrapolation adéquate. Il sera nécessaire de prévoir cette étape avec le MSSS et l'INSPQ afin d'assurer la conformité scientifique de la méthodologie. Au besoin, communiquez avec la coordonnatrice nationale ([julie.leduc01@msss.gouv.qc.ca](mailto:julie.leduc01@msss.gouv.qc.ca)).

## **5.2.10 Recrutement, mobilisation et formation des bénévoles**

### **Recrutement des bénévoles**

Le dénombrement ne peut être un succès sans la participation de bénévoles. Le recrutement des bénévoles sera lancé par le MSSS, au même moment dans toutes les régions du Québec, soit dans les mois précédant le dénombrement.

Des bénévoles peuvent être recrutés dans le réseau des personnes qui font partie du comité régional de coordination du dénombrement et dans la population. En plus des personnes dont le travail touche l'itinérance, des leaders et des groupes communautaires locaux (ex. : groupes d'étudiants, communautés religieuses, associations d'affaires, syndicats ou centres de bénévolat) peuvent être intéressés par l'exercice. Il serait également opportun de solliciter l'aide des bénévoles ayant participé au dénombrement en 2022.

### **Inscription des bénévoles**

Afin de faciliter l'inscription des bénévoles et d'assurer l'uniformité de l'information recueillie, tous les contenus liés au dénombrement et au recrutement des bénévoles seront centralisés sur le site Web du MSSS, dans une section portant sur le sujet.

Chaque coordonnatrice ou coordonnateur régional devra déterminer de quelle façon les bénévoles pourront manifester leur intérêt à participer à l'évènement, puis devra communiquer les détails au MSSS, et ce, que la région ait recours aux services de bénévoles ou non. En effet, lors du lancement de la campagne de recrutement et lors de la promotion de l'évènement, les citoyens seront dirigés sur le site Web du MSSS où ils pourront trouver les informations propres à leur région.

### **Plateforme Eventbrite**

De façon facultative, l'inscription peut s'effectuer par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne de gestion d'évènements Eventbrite. Cette plateforme permet aux personnes inscrites de choisir un rôle ou un quart de travail en particulier et de noter leurs préférences (ex. : langue parlée). Elle permet également à la coordonnatrice ou au coordonnateur régional de suivre les inscriptions, de gérer des listes de diffusion, de retirer des personnes, de modifier des inscriptions, de contacter les personnes participantes ou encore d'expédier des courriels automatiques (rappels, formation).

Les coordonnatrices et coordonnateurs régionaux doivent signifier au MSSS leur intention d'utiliser la plateforme en ligne en fournissant les informations suivantes (des gabarits sont disponibles auprès du MSSS) :

- fournir une adresse courriel pour obtenir plus d'information;
- fournir tous les textes et les informations nécessaires à la création de l'évènement Eventbrite (les versions antérieures ainsi que des gabarits sont disponibles auprès du MSSS);
- fournir les gabarits de courriels de confirmation d'inscription et de rappel de l'évènement (toute information que vous souhaitez communiquer aux bénévoles : formation, déroulement, liste d'attente, remerciements, etc.).

## Mobilisation des bénévoles

La communication, à toutes les étapes, revêt une grande importance. Il importe que le coordonnateur régional maintienne la communication avec les bénévoles avant le dénombrement, ce qui peut comprendre des rappels concernant le matériel à apporter au dénombrement et les documents de formation.

La participation à cet exercice constitue une occasion double : faire progresser la compréhension du phénomène de l'itinérance ainsi que la sympathie envers les personnes se trouvant dans cette situation et, par ricochet, abaisser les barrières au sein de cette collectivité.

## Formation des bénévoles

Chaque bénévole doit suivre une formation portant sur les différentes façons d'aborder les gens, de poser les questions de sélection et du sondage, de remplir les questionnaires et de demander de l'aide, au besoin. Le coordonnateur régional (qui aura préalablement suivi la formation offerte par le MSSS) assure la formation des bénévoles. Celle-ci doit être donnée **dans les deux ou trois semaines précédant le dénombrement** afin que l'information soit fraîche dans la mémoire des bénévoles. En outre, si la formation est donnée trop longtemps d'avance, il y a un risque accru de perdre un grand nombre de bénévoles en raison d'imprévus. Si possible, il faut proposer différentes dates et plages horaires, pendant la période précitée, pour la formation afin de tenir compte des différents horaires de travail des bénévoles inscrits. Les intervenants et les travailleurs de rue qui participeront au dénombrement doivent eux aussi suivre la formation; cela peut se faire sur leur lieu de travail, ce qui permet de leur remettre en même temps les questionnaires et le matériel nécessaire.

Essentiellement, la formation des bénévoles traite des sujets suivants :

- **le contexte et les objectifs du dénombrement** : le Troisième portrait de l'itinérance au Québec, qui est la raison d'être du dénombrement. S'ajoutent au contexte et aux objectifs les bienfaits attendus pour la collectivité et les répondants;
- **la population visée** : les personnes qui se trouvent en situation d'itinérance. La formation constitue une occasion de renseigner les bénévoles sur le phénomène de l'itinérance et ses causes. Selon les caractéristiques de la population dans la région, on peut également parler de l'itinérance chez les Autochtones ou chez les jeunes;
- **l'approche** : les façons d'aborder une personne pour qu'elle participe au questionnaire ainsi que les incitatifs et le moyen choisi pour remercier les participants. S'ajoute à cela l'importance de poser les questions du sondage de façon respectueuse, sans jugement de valeur, sans influencer le répondant et sans chercher non plus à jouer le rôle d'un intervenant social;
- **le questionnaire et la feuille d'observation** : l'objet de chaque question et l'importance d'obtenir des données fiables. Il est souhaitable d'inclure un jeu de rôles dans la formation

- pour que chaque bénévole puisse s'exercer à aborder des personnes et à leur poser les questions du sondage;
- **la logistique et la sécurité** : le matériel qui sera fourni aux équipes affectées au sondage, les vêtements à porter et le matériel à apporter le jour du dénombrement ainsi que le nom des personnes à contacter en cas d'urgence;
  - la signature d'un **engagement de confidentialité** par chaque bénévole et employé d'organismes participant à la collecte de données par sondage;
  - l'obligation faite à tout bénévole d'informer le coordonnateur régional **en cas d'impossibilité de se présenter** au poste de commandement le jour du dénombrement;
  - **l'application du plan B en cas de force majeure** : chaque bénévole doit connaître le plan ainsi que la séquence de communication et actions attendues.

Enfin, la formation devrait permettre aux bénévoles de se familiariser avec les formulaires et les procédures. On trouve, sur la plateforme Teams, des documents complémentaires portant notamment sur la sécurité et la façon d'aborder les gens ainsi que le formulaire relatif à l'engagement de confidentialité. Dans le cadre de la formation des coordonnateurs régionaux, une rencontre portera expressément sur ces éléments.

### 5.2.11 Plan B : Reporter le dénombrement

Il importe de préparer un « plan B » en cas de très mauvaises conditions climatiques le soir du dénombrement. On peut penser ici, par exemple, à un froid extrême, à une tempête de neige ou à de la pluie verglaçante.

Le dénombrement devra alors se tenir le lendemain (**mercredi 16 avril**), si les prévisions sont meilleures. Au besoin, on reportera l'exercice au surlendemain (**jeudi 17 avril**).

En cas de report, la coordonnatrice ou le coordonnateur régional doit informer la coordonnatrice nationale du dénombrement (MSSS). Celle-ci assurera l'acheminement de l'information vers les différentes instances au sein de la structure de gouvernance (MSSS et INSPQ). Une cascade de communications régionales doit également être prévue par la coordonnatrice ou le coordonnateur afin d'aviser rapidement tous les acteurs impliqués dans l'exercice.

Précisons ici que le report affecte **l'ensemble de l'exercice pour la région concernée**. Ainsi :

- **La nuit de référence** utilisée dans les différents outils de dénombrement (questionnaire, collecte de données administratives) n'est plus la bonne et doit être modifiée en conséquence. La nouvelle date du dénombrement (16 ou 17 avril) doit être utilisée pour déterminer si une personne était en situation d'itinérance visible, dans un lieu extérieur ou dans un organisme, quel qu'il soit (**à l'exception des établissements de détention provinciaux, qui procéderont au dénombrement le 15 avril, comme prévu**).

- **Incidences sur les questionnaires papier** : Les questionnaires papier ne seront pas modifiés et n'auront pas à être réimprimés. Une consigne élaborée par le MSSS devra être transmise par le coordonnateur régional aux personnes responsables de mener le sondage, dans l'éventualité où la journée de référence est modifiée.
- **Incidences sur les questionnaires électroniques (Web)** : Le questionnaire Web n'est pas modifié. Une consigne élaborée par le MSSS devra être transmise par le coordonnateur régional aux personnes responsables de mener le sondage, dans l'éventualité où la journée de référence est modifiée.
- **Incidences sur la collecte des données administratives** : Le sondage administratif n'est pas modifié. Une consigne élaborée par le MSSS devra être transmise par le coordonnateur régional aux personnes responsables de la collecte des données administratives, dans l'éventualité où la journée de référence est modifiée.

Le courriel envoyé par l'INSPQ, pour le compte du MSSS, aux personnes-ressources des lieux préalablement identifiés lors de l'inventaire des points de service ([voir section Grille d'organismes \[recensement des points de service\]](#)) est reporté de la façon suivante :

Dénombrement reporté au :	Courriel envoyé par l'INSPQ le :
16 avril	17 avril
17 avril	18 avril

### 5.2.12 Établir une stratégie de communication

La Direction des communications du MSSS définit la stratégie nationale de communication visant à soutenir la planification et la mise en œuvre du dénombrement. Cette stratégie sera communiquée aux responsables des communications dans les CISSS et les CIUSSS, lesquels coordonneront les activités de communication sur leur territoire, en cohérence avec les grandes orientations établies par le MSSS. Elle pourra cependant être adaptée en fonction des réalités et des particularités propres à chacune des collectivités. Par exemple, il sera opportun de prévoir des actions à l'intention des partenaires identifiés sur le territoire (organismes communautaires, municipalités, villes, etc.) afin de les inciter à s'engager dans la planification et l'organisation de l'évènement. Les médias seront particulièrement intéressés par trois moments : l'annonce du recrutement des bénévoles et de la tenue du dénombrement, le jour J et le jour de la publication des résultats.

### 5.2.13 Préparation du poste de commandement

Il faut établir un poste de commandement pour coordonner le dénombrement. Les grandes collectivités peuvent décider d'y ajouter des centres sectoriels, c'est-à-dire des bureaux

satellites du poste de commandement où les bénévoles se réuniront avant et après leur participation à l'exercice. Ce lieu – un centre communautaire, une église ou un gymnase, entre autres – devra être assez grand pour permettre à tous les bénévoles de s'y rassembler en même temps. Si les places de stationnement sont limitées, on peut encourager les bénévoles à marcher, à faire du covoiturage ou à utiliser les transports en commun pour s'y rendre. Il importe de déterminer tant le matériel requis (par exemple, le nécessaire à remettre aux équipes affectées au sondage et la carte-cadeau à remettre aux personnes interrogées pour les remercier de leur participation) que la façon d'organiser la cueillette des questionnaires remplis dans un délai maximal de 24 heures après le dénombrement.

Un outil d'aide à la planification du poste de commandement est prévu dans le gabarit ministériel de rédaction du plan régional déposé aux coordonnatrices et coordonnateurs régionaux.

#### **5.2.14 Établissement du plan de sécurité**

Pour assurer un déroulement optimal qui garantit la sécurité des bénévoles et le bien-être des personnes en situation d'itinérance rencontrées qui ont besoin de soutien immédiat, il faut prévoir des mécanismes assurant des réponses rapides et adaptées aux situations.

Chaque région doit prévoir la rédaction et la diffusion d'un plan de sécurité ou d'intervention qui sera mis en place tout au long de la démarche de sillonnage et de cueillette d'information. Cette responsabilité incombe au CISSS/CIUSSS qui connaît bien les ressources en place pour assurer la mise en œuvre du Plan. Le présent document ne constitue donc pas le plan régional de sécurité ou d'intervention, mais plutôt un guide pour sa rédaction.

Dans les semaines précédant le dénombrement, il importe à chaque région d'établir, de concert avec le service de police de la localité, un protocole de sécurité en vue du jour du dénombrement.

Il importe de fournir au service de police des renseignements sur le déroulement de l'exercice, y compris l'endroit et le moment où les bénévoles mèneront le sondage. En retour, le service de police doit transmettre au coordonnateur régional toute information susceptible d'avoir une incidence sur le dénombrement (par exemple, la tenue d'événements spéciaux ou l'augmentation du nombre de patrouilles).

Dans certaines collectivités, la police et le personnel des services médicaux d'urgence prennent part à la formation des bénévoles et tiennent, au poste de commandement, une séance d'information sur la sécurité durant le dénombrement. La collaboration avec les services médicaux d'urgence permet notamment de déterminer le rôle que ceux-ci joueront dans le dénombrement, le cas échéant. Le coordonnateur régional doit, à tout le moins, disposer d'un numéro de téléphone spécial lui permettant de communiquer avec la police si des situations de nature non urgente se présentent durant le dénombrement; cependant, les bénévoles devront composer le 911 en cas d'urgence.



### Sécurité des bénévoles

Les documents de formation des bénévoles présentent plusieurs informations et directives pour s'assurer que les bénévoles seront en sécurité tout au long de leur implication, notamment lors du sillonnage.

Il est essentiel d'élaborer et d'avoir également en main, dans chaque lieu de déploiement, un plan de sécurité et une feuille synthèse des consignes de sécurité pour les bénévoles et intervenants.

Voici quelques exemples de consignes à diffuser pour les bénévoles et intervenants :

- Évitez de vous retrouver seul dans un endroit.
- Gardez toujours en vue vos collègues ou votre chef d'équipe.
- Assurez-vous que vous avez un téléphone disponible et bien chargé.
- Si vous avez des problèmes, composez le 911.
- Soyez vigilant en tout temps, tout en restant disponible pour établir un contact humain avec les personnes rencontrées.

### Sécurité des personnes en situation d'itinérance

Lors de la passation du questionnaire aux personnes en situation d'itinérance, il peut arriver que certaines des questions et thématiques abordées suscitent des réactions émotives très fortes qui pourraient demander d'apporter soutien et aide à ces personnes. Dans d'autres cas, les personnes pourraient avoir besoin d'être orientées vers les ressources pertinentes selon leurs situations et/ou leur précarité. Ces situations ont été rencontrées lors de la préparation du dénombrement de 2022, pendant la période de prétest du questionnaire : quelques situations nécessitant des interventions de soutien se sont présentées. Il faut donc se préparer en conséquence et mettre en place les protocoles et mesures d'intervention en fonction de ces situations potentielles.

À titre d'exemple, ces protocoles doivent prévoir la disponibilité d'intervenants et un numéro de téléphone à composer pour rejoindre ceux-ci rapidement en cas de besoin. Idéalement, le numéro de téléphone devrait être collé sur les planchettes à pince distribuées aux bénévoles qui passeront les sondages lors du sillonnage ou encore dans les organismes d'hébergement ou autre selon les plans de dénombrement établis.

#### 5.2.15 Préparation finale

Quelques jours avant le dénombrement, il faut s'assurer d'avoir **acheté les fournitures** et préparé, pour les **équipes affectées au sondage**, les **trousses** ainsi que les **cartes indiquant les secteurs à sillonner** (les services de planification urbaine pourraient être en mesure de contribuer à produire ces cartes). Les **questionnaires** et les **fournitures** doivent être livrés aux organismes, au poste de commandement et aux centres sectoriels, le cas échéant. Certaines des personnes identifiées comme étant en situation d'itinérance à l'occasion de la visite effectuée dans les lieux extérieurs aux fins du questionnaire pourraient avoir **besoin de différents services d'urgence**. Une ou

plusieurs équipes d'intervention devraient être formées en vue de répondre rapidement à ces besoins le jour du dénombrement. De plus, les bénévoles pourraient disposer d'une **liste des ressources qui offrent des services aux personnes en situation d'itinérance**.

### **5.3 Le jour du dénombrement et les jours qui suivent<sup>15</sup>**

Le jour du dénombrement exige une coordination rigoureuse des activités. La présente section donne des indications sur certains aspects de cette coordination et sur la mécanique de la saisie des données avant de traiter des enjeux liés à la confidentialité.

#### **5.3.1 Début de l'exercice au poste de commandement**

Les bénévoles affectés au dénombrement dans les refuges et les organismes ou dans les lieux extérieurs doivent se réunir au poste de commandement (ou dans les centres sectoriels, le cas échéant) avant le début de l'exercice et ils doivent s'inscrire dès leur arrivée. Les bénévoles affectés aux événements attractifs se réunissent sur les sites de ces événements. La rencontre à un seul endroit permet aux bénévoles de joindre leurs coéquipiers et de passer en revue tant les protocoles de sécurité que les éléments de la formation avant d'entreprendre leur tâche. Le coordonnateur régional doit s'assurer de bien enregistrer les noms et les coordonnées de tous les bénévoles ainsi que les tâches auxquelles ils ont été assignés.

Il faut demander aux bénévoles d'arriver au moins une heure avant leur déploiement. Si une formation est prévue le jour du dénombrement, les bénévoles qui la suivent devront arriver suffisamment tôt pour que tous les éléments de la formation puissent être traités sans précipitation. Mentionnons toutefois qu'il serait déraisonnable de demander aux bénévoles d'arriver plus de deux heures avant leur déploiement.

Rappelons ici que le dénombrement ponctuel s'avère l'occasion de mobiliser les membres de la population relativement à la question de l'itinérance. De plus, pendant cet exercice, les bénévoles peuvent jouer un rôle utile d'ambassadeurs. En plus d'être bien structuré, l'accueil au poste de commandement doit servir à mobiliser et à informer les bénévoles.

#### **5.3.2 Suivi des équipes**

Une fois les équipes de bénévoles déployées, un membre de l'équipe du poste de commandement doit faire un suivi auprès des chefs d'équipe à peu près toutes les heures (autant que possible). Les employés travaillant à ce poste de commandement doivent veiller à ce que les équipes progressent et disposent de suffisamment de matériel (formulaires de sondage et fournitures).

---

14. Voir OBSERVATOIRE CANADIEN SUR L'ITINÉRANCE, *op. cit.*, p. 51-52.

### 5.3.3 Retour au poste de commandement

Toutes les équipes doivent rentrer au poste de commandement, au moment convenu, pour clore leurs activités, ce qui permet de vérifier la présence de tous les bénévoles. Ceux-ci remettront l'enveloppe contenant les feuilles d'observation et les questionnaires remplis. Par ailleurs, le retour au poste de commandement constitue une occasion importante de recueillir les réactions et les commentaires des bénévoles. Le coordonnateur régional doit être disponible pour donner suite à ces commentaires et à toute préoccupation importante que les bénévoles expriment. Un formulaire d'évaluation pourrait être distribué aux bénévoles pour qu'ils y consignent leurs idées, lesquelles permettront d'enrichir le compte rendu du dénombrement et le bilan de l'exercice.

### 5.3.4 Respect de la vie privée et confidentialité

En tout temps, il importe de protéger la vie privée des répondants au sondage. Les réponses au questionnaire devant être anonymes, celui-ci ne comportera donc pas le nom de la personne qui l'a rempli ni aucune donnée permettant de l'identifier. Aucun indicateur personnel ne doit figurer sur les questionnaires, à l'exception de la première lettre du prénom, la première lettre du nom de famille et le jour de la date de naissance de la personne (ex. : JM20 pour Jonathan Martel, né un 20 juillet). Ces indications, combinées à l'âge et au genre de la personne, permettront de détecter, le cas échéant, les questionnaires remplis en double par une même personne sans en révéler l'identité. Malgré ces précautions, il arrive que les réponses à un questionnaire laissent percer l'identité d'une personne. C'est pourquoi il faut demander aux bénévoles et à toute personne qui a accès aux données de signer une entente de confidentialité.

Les questionnaires remplis devront être gardés sous clé, par les coordonnateurs régionaux, dans un endroit sécurisé (par exemple, un classeur verrouillé) jusqu'à leur envoi à l'Institut national de santé publique du Québec.

## 5.4 Après le dénombrement

### 5.4.1 Gestion des questionnaires remplis

Les questionnaires remplis doivent être recueillis, dans les organismes et auprès des équipes affectées au sondage, pendant la nuit du sondage ou le matin suivant, au plus tard. Le fait de ramasser les questionnaires rapidement réduit le risque de perte ou d'endommagement. Les questionnaires doivent être envoyés **dès que possible** par courrier (ex. : Purolator, FedEx), à :

Institut national de santé publique du Québec | M<sup>me</sup> Mélanie Tessier  
945, avenue Wolfe, 5<sup>e</sup> étage | Québec (Québec) G1V 5B3

### 5.4.2 Reconnaissance des contributions

Le dénombrement ponctuel des personnes en situation d'itinérance ne peut être effectué sans la contribution d'un ensemble de partenaires, dont le comité régional de réalisation du dénombrement, les ressources communautaires, les bénévoles ainsi que tout organisme local

ayant été consulté. Nous recommandons de transmettre, à tous les partenaires, un court message de remerciement immédiatement après le dénombrement en signe de reconnaissance de leur investissement, lequel a contribué au succès de l'exercice. Un tel message augmente les chances que les partenaires appuient les dénombremens futurs, tout en les encourageant à participer de façon continue à la réduction du phénomène de l'itinérance.

### **5.4.3 Communication des résultats**

La Direction des communications du MSSS fera le lien avec les responsables des communications dans les CISSS et les CIUSSS pour les suites à donner au dénombrement et la diffusion des résultats obtenus. Il importe de s'assurer du respect des orientations ministérielles avant toute communication publique de ces résultats.

### **5.4.4 La suite pour le comité régional**

Le comité régional de réalisation du dénombrement devrait se réunir de nouveau après l'exercice avec l'objectif d'analyser ce qui a bien fonctionné et ce qui peut être amélioré en vue des prochains dénombremens. Il convient d'effectuer un sondage auprès des partenaires et des bénévoles ou de réunir un groupe de discussion. Les réactions et les commentaires des bénévoles, en particulier, fourniront non seulement des détails sur la façon dont le dénombrement s'est déroulé sur le terrain, mais également des réponses à certaines questions que le comité doit se poser. Par exemple, comment les questions ont-elles été formulées? Les équipes affectées au sondage ont-elles utilisé le libellé exact des questions? Le choix des emplacements a-t-il fait en sorte que des populations importantes ont été ignorées? Est-ce que les personnes en situation d'itinérance étaient intéressées à participer au sondage ou ont-elles plutôt évité les équipes de bénévoles? Les réponses à ces questions, et à bien d'autres, aideront les comités régionaux à améliorer le déroulement des prochains dénombremens.

### **5.4.5 Participation à une rencontre nationale post-dénombrement**

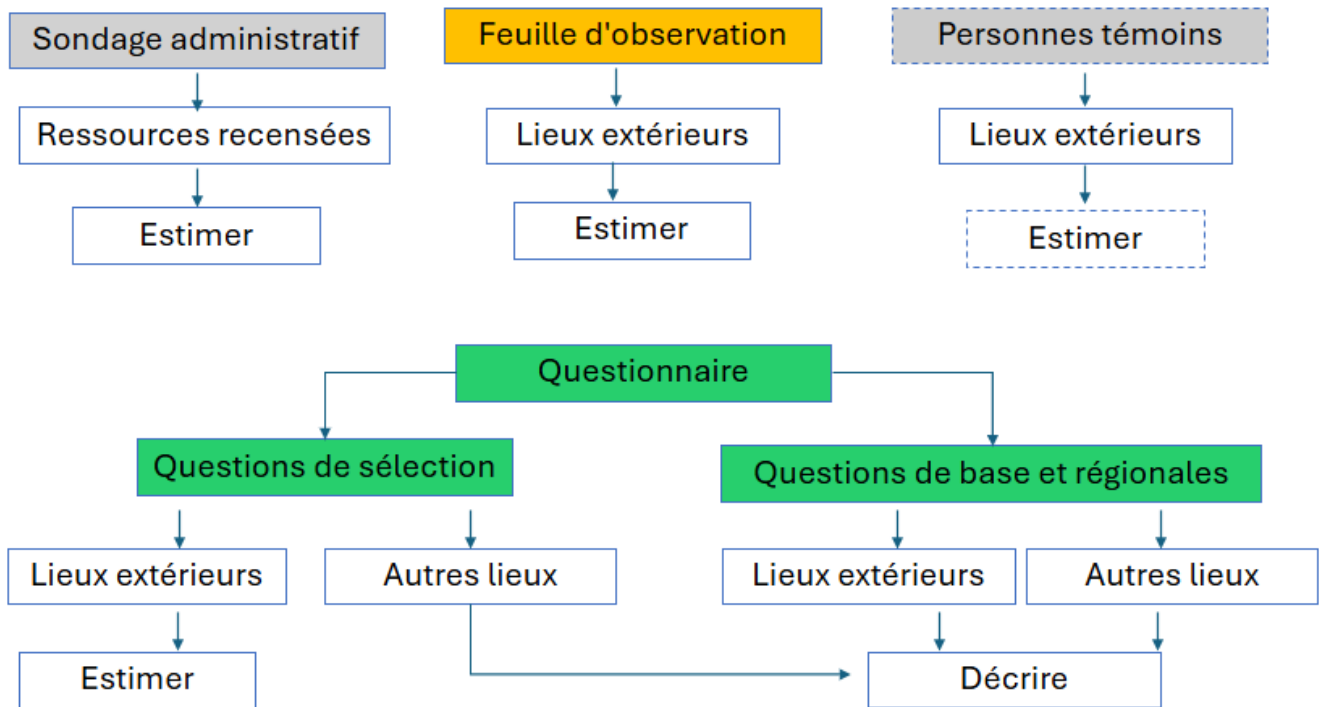
Tous les coordonnateurs régionaux seront invités à participer à une rencontre nationale qui sera l'occasion de dresser le bilan global de l'exercice de dénombrement.

## 6. Tableaux

**Tableau 1 : Méthodologie du dénombrement**

Lieux	Objectif 1 : Estimer <i>les personnes en situation d'itinérance visible la nuit du dénombrement</i>	Objectif 3 : Décrire <i>auprès des personnes en situation d'itinérance, visible ou cachée</i>
	Source du nombre	Remplir le questionnaire papier ou Web au plus tard le :
Lieux extérieurs (incluant campements)	Répondants au questionnaire + observations (feuilles d'observation)	15 avril 2025
Hébergements d'urgence pour les personnes en situation d'itinérance	Saisie des données administratives (lien Web)	15 avril 2025
Organismes d'hébergement pour les personnes victimes de violence	Saisie des données administratives (lien Web)	22 avril 2025
Hébergements transitoires et logements transitoires	Saisie des données administratives (lien Web)	22 avril 2025
Haltes-chalear ouvertes la nuit du 15 avril	Saisie des données administratives (lien Web)	15 avril 2025
Centres de crise	Saisie des données administratives (lien Web)	22 avril 2025
Ressources d'hébergement, communautaires ou privées, en dépendance (RHD)	Saisie des données administratives (lien Web)	22 avril 2025
Centres opérationnels des services de police	Transmission des données administratives au MSSS (grille spécifique)	
Centres de réadaptation en dépendance (CRD)	Saisie des données administratives (lien Web)	22 avril <i>Nouveauté 2025</i>
Centres hospitaliers (CH)	Transmission des données administratives au MSSS à partir d'extraction des données MED-ÉCHO	
Urgences hospitalières	Transmission des données administratives au MSSS à partir d'extraction des données SIDGU/BDCU (Nouveauté 2025)	
Établissements de détention provinciaux	Transmission des données administratives au MSSS à partir d'extraction des données DACOR	22 avril <i>Nouveauté 2025</i>
Maison de transition pour personnes contrevenantes	Saisie des données administratives (lien Web)	22 avril <i>Nouveauté 2025</i>
(Autres SANS hébergement) Ex. : Centres de jour et banques alimentaires		22 avril 2025

## Méthodologie: vue d'ensemble



**Tableau 2 : Principaux jalons**

Étapes	2024								2025					
	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Avant le dénombrement														
Recrutement (ou désignation) du coordonnateur régional														
Participation aux rencontres concernant la formation et le soutien des coordonnateurs régionaux														
Identification des partenaires de la collectivité ayant une expertise en lien avec l'itinérance														
Mise en place du comité régional de réalisation du dénombrement														
Identification des ressources et des lieux fréquentés par les personnes en situation d'itinérance														
Identification des partenaires de la collectivité qui joueront un rôle important dans l'exercice et l'élaboration d'une stratégie de mobilisation du milieu														
Recensement des organismes communautaires travaillant auprès des personnes en situation d'itinérance et prise de contact avec ces ressources pour s'assurer de leur collaboration														
Rédaction du plan régional du dénombrement														
Découpage du territoire à couvrir														
Proposition de la question régionale à ajouter dans le sondage, en collaboration avec le comité consultatif														
Détermination des activités à organiser (événements attractifs)														
Réalisation d'un prétest pour la validation du questionnaire (sondage de quelques personnes et compte rendu au MSSS)														
Dépôt du plan régional du dénombrement au MSSS														
Élaboration du plan de communication, selon les orientations et les outils ministériels														
Élaboration du plan de sécurité, conjointement avec les autorités concernées par la question														
Recrutement des bénévoles et des personnes-témoins, le cas échéant														

## Guide sur le dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec 2025

Étapes	2024								2025					
	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Préparation des formations à l'intention des bénévoles et des intervenants (trousse de formation fournie par le MSSS)														
Formation des bénévoles et des intervenants														
Réservation et préparation physique des lieux où seront coordonnées certaines activités : poste de commandement, lieux de rassemblement et de distribution du matériel prévu (questionnaires, lampes de poche, tablettes rigides, eau, etc.)														
Mise en place d'une équipe de premiers soins pour les bénévoles et les personnes en situation d'itinérance														
<b>Pendant le dénombrement</b>														
Rappel du déroulement de l'exercice et du plan de sécurité aux bénévoles et aux intervenants														
Déploiement et encadrement des bénévoles, et des leurres, le cas échéant, pendant la journée du dénombrement														
Mise en œuvre de la stratégie retenue pour l'exercice (sillonnage, répartition des leurres, ravitaillement au besoin, etc.)														
Maintien d'un canal de communication actif pour les participants (partenaires, bénévoles, organismes)														
Gestion des questionnaires servant au sondage, selon les modalités prévues, et des formulaires servant à l'évaluation des bénévoles														
Traitement de tous les problèmes de logistique qui se posent														
Collecte et stockage des questionnaires ainsi que des feuilles d'observation														
<b>Après le dénombrement</b>														
Fin de la collecte et du stockage de tous les questionnaires (remplis pendant ou après la journée du dénombrement, etc.)														
Suivi auprès des organismes d'hébergement pour s'assurer que les données recueillies le jour du dénombrement soient saisies sur la plateforme Web														
Expédition de tous les questionnaires remplis, selon les directives fournies														



Guide sur le dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec 2025

Étapes	2024								2025					
	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Rencontre avec le comité régional de soutien pour effectuer le bilan de l'exercice														
Rédaction du bilan sommaire de l'exercice, à partir de l'outil fourni														
Participation à une rencontre nationale d'échange portant sur le bilan de l'exercice														

**Tableau 3 : Versions 2025 du sondage pour la collecte des données administratives**

A. Points de service dans lesquels on retrouve des <b>personnes domiciliées et en situation d'itinérance</b> . Pour les distinguer, le <b>sondage VOXCO</b> permettra de comptabiliser uniquement les personnes en situation d'itinérance dans ces points de service.				
Type de lieu	Source du nombre	Personne ou organisme responsable de la donnée	Commentaire	Version du sondage administratif
Hébergement en dépendance (RHD)	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces ressources se trouvent dans l'inventaire de l'ensemble des points de service.</li> <li>- Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas systématiquement considérées en situation d'itinérance.</li> </ul>	Type 2
Centre de crise				
Mixte – Hébergement en dépendance et centre de crise				
Maison de transition pour personnes contrevenantes	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La recension de ces ressources se fait par le MSP (ne se trouvent pas dans l'inventaire de l'ensemble des points de service).</li> <li>- Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas systématiquement considérées en situation d'itinérance.</li> </ul>	Type 2
Centre de réadaptation en dépendance (centre de réadaptation pour les personnes ayant une dépendance)	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	CISSS/CIUSSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La recension de ces ressources se fait par le MSSS (ne se trouvent pas dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service).</li> <li>- Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas systématiquement considérées en situation d'itinérance.</li> </ul>	Type 2

B. Points de service où <b>toutes les personnes hébergées</b> le soir du 15 avril 2025 seront considérées comme étant en <b>situation d'itinérance</b> . Le <b>sondage VOXCO</b> permettra de déterminer le nombre de places (lits) d'hébergement offertes par l'organisme.				
Type de lieu	Source du nombre	Personne ou organisme responsable de la donnée	Commentaire	Version du sondage administratif
Hébergement d'urgence	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces ressources se trouvent dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service.</li> <li>- Les personnes hébergées dans ces lieux sont systématiquement considérées en situation d'itinérance.</li> </ul>	Type 3
Hébergement de transition				
Logement de transition				
Halte-chaleur ouverte la nuit du 23 avril	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces ressources se trouvent dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service.</li> <li>- Les personnes présentes dans ces lieux sont systématiquement considérées en situation d'itinérance.</li> </ul>	Type 5
Mixte – Hébergement d'urgence, hébergement de transition et/ou logement de transition	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces ressources se trouvent dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service.</li> <li>- Les personnes hébergées dans ces lieux sont systématiquement considérées en situation d'itinérance.</li> </ul>	Type 4
Violence 1 <sup>re</sup> étape	Saisie des données sur le Web (sondage VOXCO)	Employé de la ressource	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces ressources se trouvent dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service.</li> <li>- Les personnes hébergées dans ces lieux sont systématiquement considérées en situation d'itinérance.</li> </ul>	Type 1
Violence 2 <sup>e</sup> étape				
Mixte — Violence 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> étapes				

C. Lieu dans lequel on retrouve des <b>personnes domiciliées et en situation d'itinérance</b> . Le <b>système d'information déployé dans le lieu</b> permettra de les distinguer. <b>Aucun sondage VOXCO</b> ne sera envoyé à l'établissement.				
Type de lieu	Source du nombre	Personne ou organisme responsable de la donnée	Commentaire	Version du sondage administratif
Centre hospitalier	Saisie des données dans MED-ECHO	CISSS/CIUSSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>La recension de ces ressources se fait par le MSSS (ne se trouvent pas dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service).</li> <li>Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas systématiquement considérées en situation d'itinérance.</li> </ul>	Aucun
Établissement de détention provincial	Saisie des données dans DACOR	MSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>La recension de ces ressources se fait par le MSP (ne se trouvent pas dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service).</li> <li>Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas systématiquement considérées en situation d'itinérance.</li> </ul>	Aucun
Urgences hospitalières	Saisie des données dans SIGDU	CISSS/CIUSSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>La recension de ces ressources se fait par le MSSS (ne se trouvent pas dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service).</li> <li>Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas systématiquement considérées en situation d'itinérance.</li> </ul>	Aucun
<b>D. Autre lieu</b>				
Quartiers cellulaires des postes de police	Quartiers cellulaires des postes de police	Données administratives	<ul style="list-style-type: none"> <li>La recension de ces ressources se fait par le MSP (ne se trouvent pas dans la grille faisant l'inventaire de l'ensemble des points de service).</li> <li>Les personnes hébergées dans ces lieux ne sont pas systématiquement considérées en situation d'itinérance.</li> </ul>	Aucun
Autre				Type 2

	VERSION 1	VERSION 2	VERSION 3	VERSION 4	VERSION 5
Question 1	<p>Entre 20 h le mardi 15 avril et 7 h le mercredi 16 avril, quel était le nombre de places (lits) (occupés ou non) offertes par votre organisme, les lits réguliers et les lits planifiés dans le cadre des mesures hivernales (le cas échéant), mais en excluant les places de débordement ponctuel (surcapacité)?</p> <p><b>Note :</b> les lits pour enfants doivent être inclus dans votre décompte.</p> <p>Aussi, si vous offrez des logements de transition, nous nous intéressons au nombre de lits offerts au sein de ces logements.</p> <p>Finalement, si votre organisme a une halte-chaleur à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chaleur, le cas échéant.</p> <p><i>Il est à noter que, spécifiquement pour la version 4, cette question a été posée pour chacun des types de points de service (hébergement d'urgence, hébergement de transition et logement de transition).</i></p>				<p>Entre 20 h le mardi 15 avril et 7 h le mercredi 16 avril, quel était le nombre de places offertes (capacité maximale) ?</p> <p>Nombre de places :XXX</p> <p>Note : <b>considérez uniquement votre halte-chaleur dans vos réponses</b>, même si d'autres services d'hébergement sont offerts à l'adresse mentionnée ci-dessus. Vous recevrez un autre sondage concernant ces autres services d'hébergement, le cas échéant.</p>

	VERSION 1	VERSION 2	VERSION 3	VERSION 4	VERSION 5
Question 2a	<p>Entre 20h00 le mardi 15 avril et 7h00 le mercredi 16 avril, combien de personnes différentes avez-vous hébergées, sans distinction du type de lit (régulier, pour enfants, de débordement ...) ?</p> <p>Nombre de personnes hébergées : XXX</p> <p><b>Note</b> : si des places de débordement étaient offertes la nuit du 15 avril, il est possible que le nombre de personnes soit plus grand que le nombre de lits réguliers.</p> <p>De plus, veuillez considérer <b>toutes les personnes hébergées</b> entre 20h00 et 7h00, <b>peu importe la durée d'occupation</b> du lit au cours de cette période. Ainsi, un même lit pourrait avoir été utilisé par plus d'une personne.</p> <p>Finalement, si votre organisme a une halte-chalet à l'adresse mentionnée ci-dessus, ne la prenez pas en compte dans vos réponses. Vous recevrez un autre sondage concernant cette halte-chalet, le cas échéant.</p> <p><i>Il est à noter que, spécifiquement pour la version 4, cette question a été posée pour chacun des types de points de service (hébergement d'urgence, hébergement de transition et logement de transition).</i></p>				<p>Entre 20 h le mardi 15 avril et 7 h le mercredi 16 avril, combien de personnes différentes ont fréquenté votre halte-chalet?</p> <p>Note : Veuillez considérer toutes les personnes présentes entre 20h00 et 7h00, peu importe la durée d'occupation au cours de cette période. Ainsi, une même place peut être utilisée par plus d'une personne.</p> <p>De plus, les enfants doivent être inclus.</p> <p>Finalement, considérez uniquement votre halte-chalet dans vos réponses, même si d'autres services d'hébergement sont offerts à l'adresse mentionnée ci-dessus. Vous recevrez un autre sondage concernant ces autres services d'hébergement, le cas échéant.</p>

	VERSION 1	VERSION 2	VERSION 3	VERSION 4	VERSION 5
Question 2 b		<p>Parmi les personnes rapportées à la question précédente, soit &lt;Q2a&gt; personnes différentes hébergées, combien de personnes étaient en situation d'itinérance lors de leur entrée dans votre organisme ?</p> <p>Nombre de personnes : XXX</p> <p>Note : une personne est en situation d'itinérance si elle n'a pas accès à un logement permanent et sécuritaire.</p>			
Question 3_a	<p>La prochaine question a pour objectif d'obtenir un portrait sommaire des refus d'admission.</p> <p>Le soir du 15 avril, avez-vous refusé à des personnes l'accès aux services offerts par votre halte-chalear ? Oui, Non, Ne sait pas (information non collectée)</p> <p>Si oui, répondre à la question 3_b.</p>				

	VERSION 1	VERSION 2	VERSION 3	VERSION 4	VERSION 5
<b>Question 3_b</b>	<p>Quelles étaient les raisons de ces refus ?</p> <p>[Plusieurs raisons peuvent être sélectionnées]</p> <p>1-<b>Manque de places disponibles</b></p> <p>2-<b>Manque de personnel</b></p> <p>3-<b>Manque de services spécialisés</b> (ex. organisme non adapté pour gérer des besoins de santé mentale ou physique graves ou complexes)</p> <p>4-<b>Non-respect d'un critère d'admissibilité spécifique</b> (ex. âge de la personne ne correspondant pas à la tranche d'âge couverte par le mandat de la ressource)</p> <p><i>** dans le cadre des points de service ayant ces critères **</i></p> <p>5-<b>Manquements majeurs au code de conduite de l'organisme</b></p> <p>6-<b>Autre</b> (indiquer la raison)</p>				



**Tableau 4 : Types de lieux**

Type	Définition
Campement	Tout endroit extérieur où des personnes vivent ensemble dans une situation d'itinérance, dans un regroupement de tentes ou autres structures temporaires. (excluant une seule tente, abritant une ou plusieurs personnes)

**Tableau 1. Types de points de service où toutes les personnes sont considérées comme étant en situation d'itinérance hébergée**

Type	Définition
Hébergement d'urgence	Point de service qui offre une installation conçue pour répondre aux besoins immédiats des personnes sans abri. Un hébergement d'urgence peut s'adresser à des sous-populations particulières, telles que les hommes, les femmes, les familles, les jeunes ou les Autochtones. Habituellement, ces ressources imposent peu de critères d'admissibilité et elles offrent des installations de dortoirs ou des chambres ainsi que des commodités partagées. Dans certains cas, elles s'attendent à ce que les personnes hébergées partent le matin venu, mais certaines ressources leur permettent de rester sur les lieux plus d'une nuit. Ces installations peuvent ou non offrir de la nourriture, des vêtements et d'autres services. Il peut s'agir d'un hôtel ou d'un motel dans le cas où un organisme a conclu une entente avec celui-ci pour répondre aux besoins d'hébergement d'urgence des personnes en situation d'itinérance du secteur.
Hébergement de transition <sup>1</sup>	Point de service qui offre de l'hébergement de façon temporaire dans le cadre d'un projet ou d'un programme visant à accompagner la personne vers la stabilité résidentielle. La durée des séjours y est limitée.
Logement de transition <sup>1</sup>	Point de service qui offre des logements, de façon temporaire, à des personnes seules, en couple ou en famille, dans le cadre d'un projet ou d'un programme visant à accompagner la personne vers la stabilité résidentielle. La durée des séjours y est limitée.
Mixte – Hébergement d'urgence, hébergement de transition et/ou logement de transition	Point de service qui offre dans une même installation de l'hébergement d'urgence et de transition. Ces points de service peuvent également offrir des logements de transition. L'offre de services varie.
Ressource pour personnes victimes de violence – 1 <sup>re</sup> étape	Une maison d'hébergement de première étape est un point de service qui offre aux personnes victimes de violence conjugale, et à leurs enfants, un milieu de vie sécuritaire et accueillant ainsi que toute une gamme de services dont le but premier est de permettre aux personnes de reprendre du pouvoir sur leur vie. Ces services incluent l'hébergement sécuritaire, l'écoute téléphonique, des consultations externes, des interventions individuelles et de groupe, de l'intervention jeunesse, de l'information ainsi que de l'accompagnement dans les démarches (logement, aide sociale, recours juridiques, etc.). La durée de séjour varie de quelques jours à trois mois, bien que, depuis quelques années, on observe une augmentation de la durée de séjour (cas plus complexes ou démarches plus longues) (Latimer et Bordeleau, 2019 : 202).

Ressource pour personnes victimes de violence – 2 <sup>e</sup> étape	Une maison de deuxième étape offre un logement transitoire, abordable et confidentiel aux personnes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. Sa mission est d'intervenir dans un contexte post-séparation, lorsque les personnes décident de quitter définitivement leur conjointe ou conjoint violent. Les services offerts sont variés : intervention individuelle et de groupe, orientation vers d'autres ressources et accompagnement, soutien dans les démarches, élaboration de scénarios de protection. Ils permettent aux personnes d'avoir le temps, en toute sécurité, de reprendre leur vie en main. La durée de séjour est variable d'une maison à l'autre (de 3 à 24 mois), la moyenne provinciale se situant à plus ou moins neuf mois.
Mixte – Violence 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> étapes	Point de service qui offre dans une même installation un hébergement de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> étapes.

<sup>1</sup> Lors de l'exercice du dénombrement de 2022, les logements et les hébergements de transition étaient combinés en une seule catégorie « ressource de transition ».

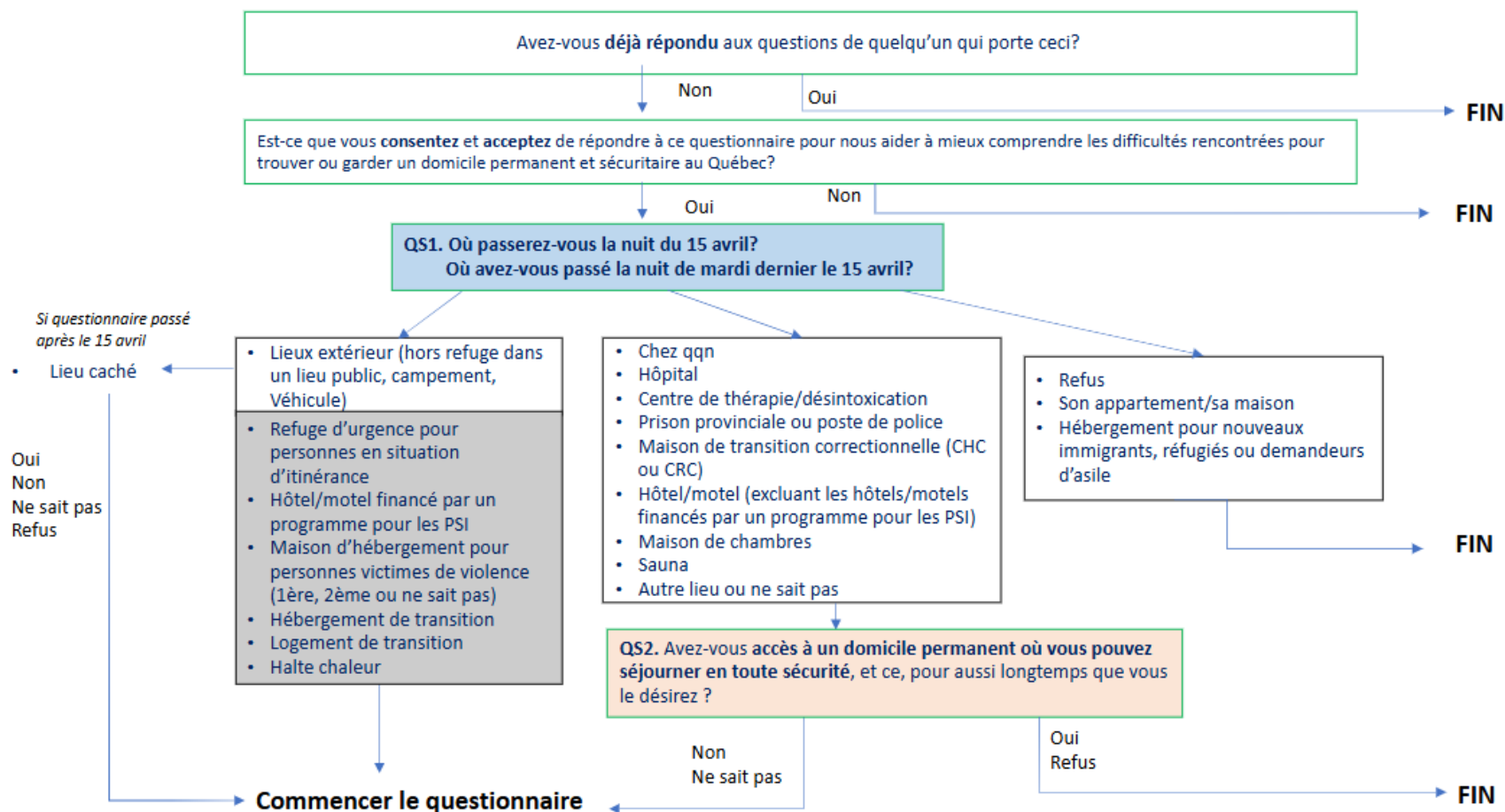
Tableau 2. Types de ressources dans lesquelles se trouvent des personnes en situation de stabilité résidentielle et des personnes considérées comme étant en situation d'itinérance

Type	Définition
Ressource d'hébergement en dépendance (RHD) <sup>1</sup>	Point de service qui offre des « services de gîte, ainsi que des services de soutien pouvant prendre diverses formes, soit la thérapie, la réinsertion sociale, l'aide et le soutien à la récupération à la suite d'une intoxication ou l'aide et le soutien à la désintoxication, et ce, dans le cadre d'une mission en dépendance ou, si l'intervention en dépendance n'est pas la seule mission de l'exploitant de la ressource, dans le cadre d'un programme d'intervention structuré en la matière. » (Règlement sur la certification des ressources en dépendance et de certains services liés à la toxicomanie et au jeu pathologique, s.d. : en ligne)
Centre de crise	Point de service où une personne sera hébergée dans le contexte d'un processus d'intervention de crise. Le principal objectif est d'aider la personne à résoudre la crise et non à acquérir une stabilité résidentielle. À la fin du processus d'intervention, la personne quitte les lieux.
Mixte – Hébergement en dépendance et centre de crise <sup>2</sup>	Point de service qui offre dans une même installation un hébergement en dépendance et un centre de crise.
Ressource de transition pour personnes contrevenantes	Point de service reconnu par les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique et offrant de l'hébergement encadré pour les personnes contrevenantes.
Centre de réadaptation en dépendance	Point de service d'un établissement de santé et de services sociaux fusionné à un centre intégré de santé et de services sociaux ou à un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux dont la mission « comprend les services du programme régional d'évaluation spécialisée, les services de réadaptation externes et avec hébergement, la réinsertion sociale, la gestion de l'intoxication, les services externes intensifs de gestion du sevrage et les services de gestion du sevrage avec hébergement sous supervision psychosociale, ainsi que le soutien à l'entourage des personnes dépendantes » (MSSS, 2018 : 40). Dans ce rapport, il est plus spécifiquement question des points de service qui offrent de l'hébergement.
Centre hospitalier	Établissement qui a pour mission d'offrir des services diagnostiques et des soins médicaux généraux et spécialisés, dans les secteurs de la santé physique (CHSGS) ou de la santé mentale (soins psychiatriques : CHPSY).
Urgences hospitalières	Service hospitalier chargé d'accueillir et de prendre en charge les malades et les blessés qui se présentent d'eux-mêmes ou sont amenés par les services de secours (pompiers...).
Établissement de détention provincial	Établissement, aussi appelé prison provinciale, assurant la garde des personnes contrevenantes condamnées à une peine d'emprisonnement d'une durée inférieure à 2 ans (2 ans moins 1 jour) et favorisant leur réinsertion sociale en partenariat avec des organismes communautaires et plusieurs types d'intervenants.
Quartier cellulaire de poste de police	Infrastructure destinée à la détention d'une personne dans un poste de police. C'est un lieu transitoire où une personne ne peut être détenue que temporairement.
Autres	Cette catégorie regroupe les points de service qui n'ont pas pu être classés dans une seule des autres catégories

<sup>1</sup> Changement de libellé. Lors de l'exercice du dénombrement de 2022, ce point de service se nommait « centre de thérapie ».

<sup>2</sup> Changement de libellé. Lors de l'exercice du dénombrement de 2022, ce point de service se nommait « mixte – Centre de thérapie et centre de crise ».

**Tableau 5: Algorithme des questions de sélection**



Lieux, où lors de la collecte de données administratives, la totalité des personnes ayant passé la nuit sont considérés comme en situation d'itinérance

## 7. Annexes

---

### Annexe 1 : Nuancier : Code Z59.0<sup>16</sup>

Au Québec, les données sur les hospitalisations de courte durée sont issues de la base de données MED-ECHO. Le code Z59.0 est un code administratif qui est utilisé dans les centres hospitaliers du Canada et qui permet d'identifier les dossiers des usagères et des usagers dormant dans des lieux extérieurs, des ressources d'urgence ou des ressources de transition. Il est également utilisé pour identifier les personnes qui déclarent être logées temporairement dans des hôtels ou motels, ou chez d'autres personnes. De fait, le code identifie les situations d'itinérance, sans spécifier dans quelle forme d'itinérance la personne se trouve lors de son hospitalisation.

Même si l'utilisation du code Z59.0 a augmenté depuis 2018 suite à l'obligation de coder l'information sur le statut d'itinérance lorsqu'elle est consignée au dossier de l'utilisateur et que ce code semble plus fiable que le code postal pour identifier les personnes en situation d'itinérance dans les centres hospitaliers (Bilodeau-Bertrand, Wei et Sylvain-Morneau, 2024), il existe un risque de sous-estimation. En effet, ce code ne permet pas de repérer l'instabilité résidentielle de l'ensemble des usagères et des usagers des centres hospitaliers. Par exemple, une personne qui ne souhaiterait pas divulguer sa situation résidentielle peut aisément fournir, lors de son admission, l'adresse d'un parent ou d'un ami sans que l'instabilité résidentielle soit identifiée par le personnel hospitalier. Elle ne sera alors pas identifiée comme étant en situation d'itinérance et ne sera pas comptabilisée dans le cadre du dénombrement. En centre hospitalier, des défis supplémentaires d'identification se présentent pour les personnes qui ne sont pas en condition de fournir des renseignements ou qui n'ont pas en leur possession une carte d'assurance maladie. De plus, la base de données MED-ECHO ne contient que les admissions dans les hôpitaux et n'inclut pas les données des urgences hospitalières, où il est possible que des personnes en situation d'itinérance aient passé la nuit. Finalement, les données d'un épisode de soins ne sont disponibles dans la base de données MED-ECHO que lors du départ de l'usagère ou de l'utilisateur de l'établissement. Ainsi, pour les hospitalisations s'étalant sur plusieurs mois, il est possible que les données n'aient pas encore été ajoutées à la base MED-ECHO au moment de l'extraction de données. Afin de tenir compte des délais dus à la durée du séjour à l'hôpital et à l'enregistrement des données, au moins six mois sont nécessaires entre l'extraction des données et le jour de l'énumération pour capturer environ 85 % des personnes avec le code Z59.0. Un délai de neuf mois permet de recenser plus de 95 % des personnes en situation d'itinérance (Bilodeau-Bertrand, Wei et Sylvain-Morneau, 2024).

La date d'intérêt utilisée pour l'extraction des données MED-ECHO est le 15 avril 2025. Cela signifie que toutes les personnes dont l'admission à l'hôpital date du 15 avril ou antérieurement, et qui ont une date de congé le 16 avril ou après, sont incluses dans la base de données.

---

15. Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). Itinérance hébergée au Québec. Rapport de l'exercice d'énumération du 23 avril 2024. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

## Annexe 2 : Feuille d'observation 2025

### Feuille d'observation – Lieux extérieurs Personnes vraisemblablement en situation d'itinérance Sans questionnaire rempli

<b>SECTEUR EXTÉRIEUR</b>	<b>HORAIRE (ex. : 21 h à 23 h) :</b>
Nom : _____	_____
N° : _____	
<b>INTERVIEWEUR (nom) :</b> _____	
Intervieweur connaissant la population en situation d'itinérance du secteur?	
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<b>PERSONNE TÉMOIN TROUVÉE ?</b>	<i>Étiquette ou signature de la personne témoin :</i>
<input type="checkbox"/> OUI	_____
<input type="checkbox"/> NON	

Remplissez cette feuille d'observation pour les personnes **vraisemblablement en situation d'itinérance** et n'ayant **pas répondu au questionnaire**.

- Refus de répondre au questionnaire
- Seulement observées, parce qu'elles :
  - dorment;
  - n'ont pas été approchées (parce qu'intoxiquées, ayant des comportements violents, désorientées ou autres).

Indiquez les facteurs pour lesquels vous pensez qu'il s'agit d'une personne en situation d'itinérance (PSI)

Cochez (✓) ou précisez.

#### Traitement des données et considérations éthiques importantes au regard de la stigmatisation

Les feuilles d'observation permettent de tenir compte d'une partie des personnes en situation d'itinérance (PSI) qui ne pourront être abordées lors de la soirée de *Tout le monde compte — Québec 2025*. Il est ainsi souhaité de tenir compte de ces personnes vivant vraisemblablement dans les conditions matérielles de vie les plus difficiles au sein de la population sans logement permanent et sécuritaire. Les critères d'observation utilisés sont imparfaits et une personne ne sera considérée sans domicile permanent que si une combinaison de facteurs est observée et que l'analyse de ceux-ci selon un protocole précis indique une forte probabilité qu'il s'agisse d'une situation d'itinérance. Surtout, ces critères d'observation ne visent nullement à stigmatiser ces personnes et ne seront utilisés qu'aux fins du projet *Tout le monde compte*, et ce, de façon respectueuse et confidentielle.

	Lieu	Facteurs observés (non comptabilisée si aucune information) Cochez <b>tous</b> les facteurs observés											
		Autres (précisez) ou notes	Seule/isolée	Mentionne être PSI	Animaux de compagnie	Apparence vestimentaire	Intoxication ou désorientation	PSI selon professionnel (ex. : police, employés de transport, Mendicité/quête	Sac à dos ou gros sac	Plusieurs effets personnels	Couchée/dormant dehors		
	Autres (précisez) ou notes												
	Proximité refuge/ressource PSI												
	Restauration rapide ( <i>fastfood</i> )												
	Commerce de détail/centre												
	Station de métro												
	Parc/place publique												
	Rue/trottoir												
	Campement (regroupement de tentes ou autres structures temporaires)												
01													
02													

## Annexe 3 : Questionnaire 2025

Sondage *Tout le monde compte* — 2025

R00-Q0-FR  
Version de base pour tous

<p><b>*IMPORTANT - Veuillez cocher la case appropriée*</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>V1</b> - Jour du dénombrement - <b>15 avril</b></p> <p><input type="checkbox"/> <b>V2</b> - Jours suivant le dénombrement – <b>16 au 22 avril</b></p>	<p>Lieu (organisme/secteur extérieur/événement attractif)</p> <p><b>Nom du lieu :</b> _____</p> <p><b>Numéro du lieu :</b> _____</p> <p><b>Date:</b> _____ <b>Heure :</b> _____ AM/PM</p> <p><b>Intervieweur :</b> _____</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Remarque : Le questionnaire s'adresse aux personnes de 15 ans et plus.*

- Bonjour, je m'appelle [prénom].
- Je collabore au projet *Tout le monde compte*, démarche du dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible du gouvernement du Québec [montrez votre cocarde].
- Avez-vous déjà répondu aux questions de quelqu'un qui porte ceci?** [montrez votre cocarde]  
OUI [FIN]  
NON [CONTINUER]
- Nous faisons un court sondage d'environ 20 minutes pour mieux comprendre le vécu et les besoins des personnes vivant des difficultés de logement.
- Les questions portent sur votre situation actuelle, mais aussi sur votre passé. Les thèmes abordés sont sur l'hébergement, la santé, les revenus, la scolarité et d'autres sujets.
- Le questionnaire est anonyme au sens où nous ne recueillerons aucun renseignement d'identification.
- Quelques questions portent sur des sujets sensibles ou personnels. Si vous avez besoin d'un soutien à tout moment pendant le questionnaire, veuillez nous en informer.
- Vous êtes libre d'accepter ou refuser de répondre au questionnaire ou à certaines questions. Cela n'aura aucun impact sur vous ou les services que vous recevez actuellement.
- Si vous acceptez de compléter le questionnaire, vos réponses seront partagées avec les Directions régionales de santé publique et le gouvernement du Canada, tout en restant confidentielles.
- Pour vous remercier de votre participation, un(une) [nommez la récompense] vous sera offert(e) une fois le questionnaire complété.
- Est-ce que vous consentez et acceptez de répondre à ce questionnaire pour nous aider à mieux comprendre les difficultés rencontrées pour trouver ou garder un domicile permanent et sécuritaire au Québec?**  
OUI [CONTINUER]  
NON [FIN DU QUESTIONNAIRE]



## QUESTIONS DE SÉLECTION

**QS1. V1. Où passerez-vous la nuit du 15 avril ?** [Ne pas lire les choix, encercler la lettre.]

**V2. Où avez-vous passé la nuit de mardi dernier le 15 avril?**

[Ne pas lire les choix, encercler la lettre.]

[Si le(la) répondant(e) passe la nuit dans le même organisme où le questionnaire est passé, encerclez le type de cet organisme.]

a. REFUS	} [FIN DU QUESTIONNAIRE]
b. SON APPARTEMENT/SA MAISON	
c. HÉBERGEMENT POUR NOUVEAUX IMMIGRANTS, RÉFUGIÉS OU DEMANDEURS D'ASILE	
d. REFUGE D'URGENCE POUR PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE	} [COMMENCER LE QUESTIONNAIRE]
e. HÔTEL/MOTEL FINANCÉ PAR UN PROGRAMME POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE	
MAISON D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	
f. 1 <sup>re</sup> étape (3 mois ou moins)	
g. 2 <sup>e</sup> étape (plus de 3 mois)	
h. Ne sait pas	
i. HÉBERGEMENT DE TRANSITION (on peut y être hébergé pour plusieurs semaines)	
j. LOGEMENT DE TRANSITION (on peut y être logé pour plusieurs mois ou quelques années)	} [COMMENCER LE QUESTIONNAIRE]
k. HALTE-CHALEUR	
l. HORS REFUGE DANS UN LIEU PUBLIC (ex. : rue, parc, abribus, station de métro, forêt ou immeuble abandonné [squat], piaule, viaduc, stationnement, terminus, etc.)	
m. CAMPEMENT (ex. : groupe de tentes, abris de fortune ou autres installations extérieures)	} [COMMENCER LE QUESTIONNAIRE]
n. VÉHICULE (ex. : voiture, fourgonnette, véhicule récréatif [VR], camion, bateau)	
<p>V2. <b>Si OUI à « l », « m » et « n » et que le questionnaire est passé après le 15 avril.</b></p> <p><b>Étiez-vous dans un lieu caché (une cachette) durant cette nuit-là?</b></p> <p><input type="checkbox"/> OUI      <input type="checkbox"/> NON      <input type="checkbox"/> REFUS</p>	
o. CHEZ QUELQU'UN (ex. : ami, famille, connaissance)	} [COMMENCER LE QUESTIONNAIRE]
p. HÔPITAL	
q. CENTRE DE THÉRAPIE/DÉSINTOXICATION	
r. PRISON PROVINCIALE OU POSTE DE POLICE	
s. MAISON DE TRANSITION CORRECTIONNELLE (CHC ou CRC)	
t. HÔTEL/MOTEL (excluant les hôtels/motels financés par un programme pour les personnes en situation d'itinérance)	
u. MAISON DE CHAMBRES	
v. SAUNA	
w. AUTRE LIEU ou NE SAIT PAS [notez le lieu probable] :	
<p><b>Si vous êtes INCERTAIN du type de lieu à sélectionner, notez le nom de l'organisme ou le lieu où la personne passera la nuit.</b></p>	
<p><b>QS2. Avez-vous accès à un domicile permanent où vous pouvez séjourner en toute sécurité, et ce, pour aussi longtemps que vous le désirez ?</b></p> <p><input type="checkbox"/> OUI [FIN DU QUESTIONNAIRE]</p> <p><input type="checkbox"/> NON (non permanent ET/OU non sécuritaire) } [COMMENCER LE QUESTIONNAIRE]</p> <p><input type="checkbox"/> NE SAIT PAS</p> <p><input type="checkbox"/> REFUS [FIN DU QUESTIONNAIRE]</p>	

## COMMENCER LE QUESTIONNAIRE

**Avez-vous passé au moins une nuit dans l'un des endroits suivants au cours de la dernière année ?**

[Lire les choix de réponse. Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.]

<input type="checkbox"/> REFUGE D'URGENCE POUR PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE (incluant les haltes chaleurs)	<input type="checkbox"/> CHEZ QUELQU'UN, CAR VOUS N'AVIEZ NULLE PART D'AUTRE OÙ ALLER
<input type="checkbox"/> MAISON D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	<input type="checkbox"/> HÔPITAL
<input type="checkbox"/> HÔTEL/MOTEL FINANCÉ PAR UN PROGRAMME POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE	<input type="checkbox"/> CENTRE DE THÉRAPIE/ DÉSINTOXICATION
<input type="checkbox"/> HÉBERGEMENT DE TRANSITION	<input type="checkbox"/> PRISON OU UN AUTRE CENTRE DE DÉTENTION
<input type="checkbox"/> LOGEMENT DE TRANSITION	<input type="checkbox"/> AUCUN DE CES ENDROITS
<input type="checkbox"/> HORS REFUGE DANS UN LIEU PUBLIC (ex. : rue, parc, abribus, forêt ou immeuble abandonné)	<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS
<input type="checkbox"/> CAMPEMENT (groupe de tentes, abris de fortune ou autres installations extérieures)	<input type="checkbox"/> REFUS
<input type="checkbox"/> VÉHICULE (ex. : voiture, fourgonnette, véhicule récréatif [VR], camion, bateau)	

**V1. Est-ce que vous passerez la nuit avec un ou des membres de votre famille, quelqu'un d'autre ou un animal de compagnie?**

**V2. Est-ce qu'un membre de votre famille, quelqu'un d'autre ou un animal de compagnie, est resté avec vous la nuit de mardi à mercredi dernier (15 au 16 avril) ?**

<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS <input type="checkbox"/> REFUS	<b>[PASSER À LA QUESTION 3]</b>
------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------

**2.1 V1. Si OUI, avec qui serez-vous?**

**V2. Avec qui étiez-vous?**

[Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.]

<input type="checkbox"/> CONJOINT(E)/PARTENAIRE																
<input type="checkbox"/> AUTRE(S) ADULTE(S) QUE VOUS CONNAISSEZ (peut inclure d'autres membres de la famille ou des amis)																
<input type="checkbox"/> ANIMAL DE COMPAGNIE																
<input type="checkbox"/> ENFANT(S) À CHARGE																
<b>2.1.1 Quel est l'âge de votre(chacun de vos) enfant(s) avec qui vous serez/avez passé la nuit du 15 avril?</b>																
<table border="1"><thead><tr><th>1<sup>er</sup></th><th>2<sup>e</sup></th><th>3<sup>e</sup></th><th>4<sup>e</sup></th><th>5<sup>e</sup></th><th>6<sup>e</sup></th><th>7<sup>e</sup></th><th>8<sup>e</sup></th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>								
1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>									
<input type="checkbox"/> REFUS D'INDIQUER L'ÂGE DE(DES) ENFANT(S)																
<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS																
<input type="checkbox"/> REFUS																



**Qu'est-ce qui a causé la perte de votre dernier domicile permanent et sécuritaire?**

[Ne pas lire les options. Cochez toutes les réponses applicables.]

[Ne pas inclure la perte d'hébergement temporaire (ex. : dormir chez quelqu'un ou dans un refuge).]

<b>ENJEUX DE LOGEMENT ET FINANCIERS :</b>	<b>CONFLIT AVEC :</b>	<b>ENJEUX DE :</b>
<input type="checkbox"/> [1] REVENU INSUFFISANT <input type="checkbox"/> [2] LOYER NON PAYÉ <input type="checkbox"/> [3] PERTE D'EMPLOI <input type="checkbox"/> [4] LOGEMENT INSALUBRE/NON SÉCURITAIRE <input type="checkbox"/> [5] BÂTIMENT VENDU OU RÉNOVÉ <input type="checkbox"/> [6] PROPRIÉTAIRE A EMMÉNAGÉ	<input type="checkbox"/> [7] CONJOINT(E)/PARTENAIRE <input type="checkbox"/> [8] PARENT/TUTEUR(TRICE) <input type="checkbox"/> [9] ENFANT <input type="checkbox"/> [10] PROPRIÉTAIRE/CONCIERGE <input type="checkbox"/> [11] COLOCATAIRE <input type="checkbox"/> [12] VOISIN <input type="checkbox"/> [13] AUTRE : _____	<input type="checkbox"/> [14] SANTÉ PHYSIQUE/INVALIDITÉ <input type="checkbox"/> [15] SANTÉ MENTALE <input type="checkbox"/> [16] CONSOMMATION DE SUBSTANCES (alcool, drogues, médicaments) <input type="checkbox"/> [17] JEUX DE HASARD ET D'ARGENT
<b>SANTÉ OU SERVICES CORRECTIONNELS :</b>	<b>MAUVAIS TRAITEMENTS PAR :</b>	<b>AUTRES :</b>
<input type="checkbox"/> [18] HOSPITALISATION <input type="checkbox"/> [19] PROGRAMME DE TRAITEMENT (ex. : désintoxication) <input type="checkbox"/> [20] INCARCÉRATION (prison)	<input type="checkbox"/> [21] CONJOINT(E)/PARTENAIRE <input type="checkbox"/> [22] PARENT/TUTEUR(TRICE) <input type="checkbox"/> [23] ENFANTS <input type="checkbox"/> [24] PROPRIÉTAIRE/CONCIERGE <input type="checkbox"/> [25] COLOCATAIRE <input type="checkbox"/> [26] AUTRE : _____	<input type="checkbox"/> [27] PLAINTÉ (ex. : bruit/dommages) <input type="checkbox"/> [28] ANIMAUX DE COMPAGNIE <input type="checkbox"/> [29] QUARTIER DANGEREUX <input type="checkbox"/> [30] VICTIME DE DISCRIMINATION <input type="checkbox"/> [31] A QUITTÉ LA COMMUNAUTÉ/DÉMÉNAGÉ <input type="checkbox"/> [32] DÉPART OU DÉCÈS D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE <input type="checkbox"/> [33] AUTRE RAISON : _____
<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS <input type="checkbox"/> REFUS		

**8.1 Parmi, les raisons mentionnées plus haut (question 8) quelle est la raison principale de la perte de votre dernier domicile permanent et sécuritaire? [Indiquez le numéro]**

Numéro de la raison principale: _____ <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS <input type="checkbox"/> REFUS
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

**À quand remonte la perte de votre dernier domicile permanent et sécuritaire?**

[meilleure estimation]

DATE _____ (ex : 1 <sup>er</sup> mars 2025 ou 01/03/2025)	<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS	<input type="checkbox"/> REFUS
<b>OU</b>		
DURÉE/DEPUIS _____	JOURS   SEMAINES   MOIS   ANNÉES	
	↑            ↑            ↑            ↑	
	[Encercler]	

**Et maintenant, quelques questions à propos de vous. Vos réponses sont confidentielles.**

**Êtes-vous arrivé(e) au Canada en tant qu'immigrant(e) ?**

<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<b>[PASSER À LA QUESTION 11]</b>
	<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS	
	<input type="checkbox"/> REFUS	

**1.1 Si OUI, quel était votre statut lorsque vous êtes arrivé au Canada ?**

<input type="checkbox"/> RÉFUGIÉ	
<input type="checkbox"/> RÉSIDENT PERMANENT (autre que réfugié)	
<input type="checkbox"/> DEMANDEUR D'ASILE	<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS
<input type="checkbox"/> PERMIS DE TRAVAIL (incluant travailleur étranger temporaire)	<input type="checkbox"/> REFUS
<input type="checkbox"/> PERMIS D'ÉTUDES (étudiant étranger)	
<input type="checkbox"/> AUTRE (y compris les personnes sans papier) :	
_____	

**1.2 Depuis combien de temps êtes-vous arrivé au Canada ?**

DATE _____ (ex : 1 <sup>er</sup> mars 2025 ou 01/03/2025)	<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS
<b>OU</b>	
DURÉE/DEPUIS _____	JOURS   SEMAINES   MOIS   ANNÉES
	↑            ↑            ↑            ↑
	[Encercler]

**Vous identifiez-vous à l'un ou à plusieurs des groupes suivants ?**

[Lire la liste. Cochez toutes les réponses applicables.]

<input type="checkbox"/> AUTOCHTONE	<input type="checkbox"/> BLANC (caucasien) <input type="checkbox"/> ARABE <input type="checkbox"/> ASIATIQUE <input type="checkbox"/> NOIR <input type="checkbox"/> LATINO-AMÉRICAIN <input type="checkbox"/> AUTRE : _____  <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS <input type="checkbox"/> REFUS	<b>[PASSER À LA QUESTION 12]</b>
-------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

**1.3 Si vous avez répondu que vous vous identifiez comme Autochtone, à quel peuple vous identifiez-vous? [Un seul choix possible]**

<input type="checkbox"/> PREMIÈRES NATIONS (Anishinaabe (Algonquin), Atikamekw, Eeyou (Cri), Innu/Innu, Kanien'kehá:ka (Mohawk), Mi'gmaq, Naskapi, W8banaki (Abénaki), Huron-Wendat, Wolastoqiyik (Malécite) ou ailleurs au Canada)	<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS
<input type="checkbox"/> INUIT	<input type="checkbox"/> REFUS
<input type="checkbox"/> MÉTIS DU CANADA	
<input type="checkbox"/> AUTRES PEUPLES AUTOCHTONES	

**Je vais vous lire une liste et dites-moi quelles sont vos sources de revenus actuellement.**

[Rappel, ce questionnaire est anonyme].

[Lire la liste et cocher toutes les réponses qui s'appliquent].

TRAVAIL :	PRESTATIONS :	AUTRES :
<input type="checkbox"/> EMPLOI À TEMPS PLEIN <input type="checkbox"/> EMPLOI À TEMPS PARTIEL <input type="checkbox"/> EMPLOI OCCASIONNEL (ex.: emploi contractuel)	<input type="checkbox"/> ASSURANCE EMPLOI (chômage) <input type="checkbox"/> PRESTATIONS D'INVALIDITÉ – Régime des rentes du Québec (RRQ) <input type="checkbox"/> PRESTATIONS AUX AÎNÉS (Retraite du régime des rentes du Québec (RRQ), Pension ou sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti (SRG)) <input type="checkbox"/> BIEN-ÊTRE SOCIAL/AIDE SOCIALE/ ASSISTANCE SOCIALE/AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS) <input type="checkbox"/> PRESTATIONS AUX VÉTÉRANS/ANCIENS COMBATTANTS <input type="checkbox"/> ALLOCATIONS FAMILIALES POUR ENFANTS <input type="checkbox"/> REMBOURSEMENT DE LA TPS/TVQ	<input type="checkbox"/> DONS D'ARGENT PAR LA FAMILLE/LES AMIS  <input type="checkbox"/> SOMME D'ARGENT D'UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE OU PRIVÉ  <input type="checkbox"/> AUTRE : _____ _____ _____
<b>SOURCES DE REVENUS INFORMELLES :</b>  <input type="checkbox"/> QUÊTE/MENDICITÉ <input type="checkbox"/> RETOUR DE BOUTEILLES VIDES <input type="checkbox"/> TRAVAIL DU SEXE <input type="checkbox"/> ÉCONOMIE DE RUE (vol, crime, ventes de drogues, etc.)		<input type="checkbox"/> AUCUN REVENU <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS <input type="checkbox"/> REFUS

**Quel est le plus haut certificat, diplôme ou grade d'études que vous avez obtenu ?**

(au Québec ou ailleurs, incluant les équivalences de diplômes)

[Certificat, diplôme ou grade obtenu — Niveau d'études complété seulement]

<input type="checkbox"/> AUCUN	<input type="checkbox"/> BACCALAURÉAT
<input type="checkbox"/> ÉTUDES PRIMAIRES	<input type="checkbox"/> MAÎTRISE
<input type="checkbox"/> ÉTUDES SECONDAIRES (diplôme d'études secondaires (DES))	<input type="checkbox"/> DOCTORAT
<input type="checkbox"/> FORMATION PROFESSIONNELLE, D'APPRENTI OU DE MÉTIER (incluant le diplôme d'études professionnelles (DEP))	<input type="checkbox"/> AUTRE : _____
<input type="checkbox"/> COLLÈGE/CÉGEP OU AUTRE ÉTABLISSEMENT NON UNIVERSITAIRE (incluant le diplôme d'études collégiales (DEC))	<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS
<input type="checkbox"/> CERTIFICAT UNIVERSITAIRE INFÉRIEUR AU BACCALAURÉAT	<input type="checkbox"/> REFUS





**Avez-vous déjà servi dans les Forces armées canadiennes, la Gendarmerie royale ou la police?**

<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> NE SAIT PAS <input type="checkbox"/> REFUS	<b>[PASSER À LA QUESTION 17]</b>
------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

**1.6 Si OUI, veuillez préciser lequel/lesquels? [Cochez toutes les réponses qui s'appliquent]**

<input type="checkbox"/> LES FORCES ARMÉES CANADIENNES ( <i>Les Forces armées comprennent la Marine, l'Armée, l'Aviation royale canadienne, régulières et de réserves, Rangers canadiens incluant ceux qui ont complété l'instruction de base</i> )	<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS <input type="checkbox"/> REFUS
<input type="checkbox"/> LA GENDARMERIE ROYALE CANADIENNE (GRC)	
<input type="checkbox"/> LES AUTRES CORPS DE POLICE (municipal, provincial)	

**Et finalement, quelques questions plus personnelles.**

**Je vais vous lire une liste et dites-moi si vous avez les enjeux de santé suivants (problèmes diagnostiqués ou non). [Lire aussi les exemples].**

	OUI	NON	NE SAIT PAS	REFUS
CONDITION MÉDICALE OU MALADIE PHYSIQUE (ex.: diabète, tuberculose, virus de l'immunodéficience (VIH))	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ENJEUX DE MOBILITÉ PHYSIQUE (ex.: difficulté de déplacement, limitation des mouvements, habiletés manuelles limitées)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LIMITATIONS D'APPRENTISSAGE OU COGNITIVES (ex.: autisme, trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), dyslexie, démence)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ENJEUX DE SANTÉ MENTALE (ex. : dépression, syndrome de stress post-traumatique, trouble bipolaire, anxiété, idées suicidaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRAUMATISME CRÂNIEN OU LÉSION CÉRÉBRALE ACQUISE (ex. : choc violent à la tête lié à un accident ou à la violence, lésion liée à un accident cérébral ou une surdose)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ENJEUX DE CONSOMMATION DE SUBSTANCES (excluant le tabac) (ex. : cannabis, alcool, autres drogues [ <i>speed</i> , cocaïne, héroïne, etc.]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

---

**Lequel parmi les choix suivants décrit le mieux votre genre ? [Montrer ou lire la liste.]**

[Un seul choix possible.]

<input type="checkbox"/> HOMME	<input type="checkbox"/> PERSONNE TRANS	<input type="checkbox"/> AUTRE : _____
<input type="checkbox"/> FEMME	<input type="checkbox"/> NON-BINAIRE	<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS
<input type="checkbox"/> BISPIRITUEL	<input type="checkbox"/> QUEER	<input type="checkbox"/> REFUS

---

**Lequel parmi les choix suivants décrit le mieux votre orientation sexuelle ? [Montrer ou lire la liste.]**

[Un seul choix possible.]

<input type="checkbox"/> HÉTÉROSEXUEL(LE)	<input type="checkbox"/> BISEXUEL(LE)	<input type="checkbox"/> ASEXUEL(LE)	<input type="checkbox"/> AUTRE : _____
<input type="checkbox"/> GAI	<input type="checkbox"/> PANSEXUEL(LE)	<input type="checkbox"/> QUEER	<input type="checkbox"/> NE SAIT PAS
<input type="checkbox"/> LESBIENNE			<input type="checkbox"/> REFUS

---

**Afin d'éviter d'avoir des questionnaires en double, pouvez-vous me dire, S.V.P.,**

<b>Vos initiales</b> (1re lettre du prénom et 1re lettre du nom de famille) : _____	<input type="checkbox"/> REFUS
<i>Ex : Jacques Tremblay = JT; Marie Caron-Dupuis = MCD</i>	
<b>Le jour du mois où vous êtes né(e) ?</b> : _____	
<i>Ex : 15 mars = 15; 1er septembre = 1</i>	

**Merci. C'est terminé. Puis-je vous offrir [nommer la récompense]?**

